

## SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2000

**BUREAU :**

**Président :** M. François BAERTSCHI  
**Vice-président :** M. Alain ERETZIAN  
**Secrétaire :** M. Marc GUILLERMIN  
**Membres :** Mme Andrée JELK-PEILA, M. Frédéric RENEVEY,  
M. Gilbert TERRIER

**Sont présents :**

**MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Annie CORDEY, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Pierre-Henri HEIZMANN, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Andrés MONCADA, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Johnny PURTSCHERT, Mmes Nathalie REVILLOD, Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS**

**Excusés :** **MM. Christian GERBEX, Pierre JACQUET, Mme Marie-José PERRUCHOUD**

**Assistent à la séance :** **M. Pascal CHOBASZ, Maire  
MM. Marco FOLLMY, Walter SPINUCCI, Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2000
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'environnement - Séance du 3 octobre 2000 -  
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS  
Commission des finances - Séance du 30 octobre 2000 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
  - a) Aménagement du parc Navazza -  
Crédit d'étude (Fr. 55'000.--) **p. 396 Arrêté**
  - b) Divers
- 7) **Commission sociale - Séance du 28 septembre 2000 -  
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE  
Commission des travaux et constructions - Séance du 2 octobre 2000 -  
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN  
Commission des finances - Séance du 30 octobre 2000 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
  - a) Construction d'une crèche dans le parc Emile Dupont  
Crédit d'étude (Fr. 150'000.--) **p. 402 Arrêté**
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

- 8) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 26 octobre 2000 - Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- a) Rencontre avec les centres de loisirs actifs sur la Ville de Lancy : Terrain d'aventure du Petit-Lancy - Terrain d'aventures de Lancy-Voirets - Villa Tacchini - Centre Marignac - Locaux autogérés **p. 406** Information
  - b) Suivi de l'étude sur la nouvelle école du Petit-Lancy **p. 409** Information
  - c) Divers
- 9) **Commission des finances - Séance du 30 octobre 2000 - Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**  
Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2001 et fixation des centimes additionnels **p. 409** Arrêté
- 10) **Commission des sports - Séance du 5 octobre 2000 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Election du Président et du Vice-président
  - b) Présentation du projet de salle omnisports au Petit-Lancy **p. 420** Information
  - c) Piscine de Lancy : bilan de la saison 2000 **p. 421** Information
  - d) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions - Séance du 2 octobre 2000 - Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**  
**Commission de l'environnement - Séance du 3 octobre 2000 - Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**  
Programme « Ogure » - Examen du rapport final **p. 422** Information
- 12) **Commission sociale - Séance du 2 novembre 2000 - Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**
- a) Situation du CASS de Lancy : état de l'antenne au Petit-Lancy et projet de l'antenne au Grand-Lancy **p. 423** Information
  - b) Divers
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 424**
- 14) Questions du public **p. 427**

M. BAERTSCHI : Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal du 16 novembre, en remerciant tous les gens qui sont présents, et en excusant MM. Gerbex, Jacquet et Mme Perruchoud.

Je parlerai tout à l'heure des questions du public, mais pour respecter l'ordre du jour, nous passons au point 1.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. ERETZIAN : Concernant le point 7), je ferai une synthèse des 3 commissions.

M. BAERTSCHI : Je vous remercie et je vous félicite.

Mme BOUNOUS : Concernant le point 11), le rapport Ogure étant le même pour M. Eretzian et moi, je me ferai le plaisir de rapporter moi-même.

M. BAERTSCHI : Je réitère mon éloge.

## Séance ordinaire du 16 novembre 2000

L'ordre du jour est accepté.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2000

---

M. BAERTSCHI : Il était parfait, le Bureau n'a pas eu de remarque non plus. Le procès-verbal est approuvé.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. BAERTSCHI : J'ai plusieurs choses. Commençons par le carnet rose. Je félicite M. Chobaz d'être pour une seconde fois papa d'un petit garçon, qui s'appelle Yannick.

Aujourd'hui, je pense que la présence du public plus nombreux que d'habitude y est pour quelque chose. En fin de séance, que nous n'espérons pas trop tardive, sachant que tout cela peut être changé, bien entendu, un moment va être consacré aux questions que le public pourrait poser au Conseil administratif. Je souhaite que cette première expérience soit bénéfique et je remercie tout le monde d'y être attentif et d'y participer.

Quelques communications, nous avons reçu en date du 11 octobre 2000, du groupement « J'y suis, j'y vote », la lettre suivante :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Dans sa séance du 22 septembre 2000, le Grand Conseil a approuvé le projet de loi constitutionnelle octroyant les droits politiques communaux aux étrangers établis depuis plus de 8 ans dans notre pays. Le peuple genevois sera donc appelé à se prononcer sur la question lors d'une votation populaire qui aura certainement lieu le 4 mars 2001.*

*Bien que cette question soit du ressort cantonal, la problématique qu'elle touche concerne au plus haut point les communes genevoises, car, si elle était acceptée par le Souverain, la loi constitutionnelle permettrait d'enrichir la vie démocratique communale de manière substantielle.*

*Dans cette optique, notre association, active en faveur des droits politiques communaux des étrangers, se permet de s'adresser à vous afin de vous poser la question suivante : votre Conseil serait-il disposé à appuyer, d'une manière ou d'une autre, des activités publiques visant à expliquer à la population le gain pour la démocratie communale qu'apporteraient les étrangers en y participant politiquement ? En effet, J'y vis, j'y vote ! envisage de faire une campagne variée et riche en couleur axée sur des activités culturelles, artistiques et symboliques. Il s'agit avant de tout faire comprendre à la population les enjeux d'une société multiculturelle et de la richesse qu'apporte cette diversité à notre canton. En ce sens, l'octroi des droits politiques n'est pas un acte unilatéral des Suisses à l'égard des étrangers, mais une ouverture pour permettre à nos institutions communales de s'enrichir par l'apport de tous.*

*Dans cette optique, notre association espère vivement que des communes telles que la vôtre s'engagent à réaliser ou soutenir des activités allant dans ce sens.*

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

*En vous remerciant de votre attention, et tout en restant à votre entière disposition pour une collaboration éventuelle, nous vous.... etc.*

Le Bureau a examiné cette missive et vous propose de la traiter en Commission de l'administration et information.

Est arrivée, tout à l'heure, une lettre de Mme Ceschini de Neuchâtel qui dit ceci :

*« Concerne : Tombe Zélia Jolidon No 1842*

*Messieurs,*

*En 1995, après avoir contacté Mme Marelli à la Mairie de Lancy, nous avons pu prolonger de 5 ans la concession accordée pour la tombe de ma sœur.*

*Selon Mme Marelli, il était impossible de proroger ce délai au delà de décembre 2000, car les autorités lancéennes avaient programmé l'élargissement de la rue du Curé-Baud, après avoir fait procéder à la désaffectation des deux rangées de tombes sises en bordure de route.*

*A l'heure actuelle, et après visite du cimetière, nous constatons qu'il existe encore, dans les deux rangées appelées à disparaître, quelques 60 tombes dont certaines remontent aux années 1960.*

*Vu que la situation perdure puisque rien n'a été entrepris à ce jour, nous doutons que les travaux d'élargissement puissent commencer avant une assez longue période; aussi, pourquoi ne pouvons-nous pas conserver la tombe de ma sœur au delà de l'an 2000 ?*

*Nous sollicitons de votre part les informations relatives aux réelles intentions du Département des travaux publics de la Ville de Lancy.*

*Dans cette attente, etc. »*

Cette lettre est adressée au Conseil municipal, je pense que c'est plus un problème du Conseil administratif. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais la transmettre à M. Spinucci qui saura dire que tout va être fait pour satisfaire ou ne pas satisfaire cette dame.

Enfin, dernière chose qui est arrivée aujourd'hui, de l'Association des habitants de Lancy-Sud.

*« Concerne : locaux communautaires aux Palettes*

*Monsieur le Président,*

*Suite à notre réunion du 14 novembre 2000 au sujet du point cité, nous tenons à vous préciser les choses suivantes :*

- Lors d'une rencontre le 7 novembre, le Conseil administratif nous a annoncé que les locaux de la « Galette » seraient attribués à un CASS*
- Ne contestant pas le bien fondé de cette décision, nous nous interrogeons néanmoins quant au délai de réalisation (2 ans probablement)*
- Le Conseil administratif nous a proposé d'autres locaux qui ne correspondent absolument pas à notre projet. Notre collectif a néanmoins décidé d'étudier toutes les possibilités offertes*
- Nous avons également constaté que la situation actuelle des Palettes n'est pas sereine, notamment dans la relation entre population jeune et adulte.*

*Par conséquent, nous demandons à votre Conseil d'étudier toute proposition, même provisoire qui puisse apporter un mieux dans un avenir immédiat dans notre quartier.*

*En vous remerciant de votre attention, etc.». Signé Alain Mathieu et Roland Miserez.*

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Je pense que le plus simple, c'est de donner ce courrier à la Présidente de la Commission sociale, si vous le voulez bien.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. CHOBASZ : J'ai deux communications en ce qui me concerne. Tout d'abord, pour vous informer, qu'à fin octobre, le Conseil administratif, a décidé en votre nom et en son nom, de s'associer à la collecte initiée par la Chaîne du Bonheur, suite aux inondations qui ont touché le Tessin et le Valais. A cet effet, nous avons versé une somme de Fr. 5'000.--.

Deuxième communication, je souhaite vous informer que, vendredi passé, en accord avec notre fournisseur, nous avons décidé de suspendre toute fourniture de bœuf dans les restaurants scolaires de la Commune. Cette décision est effective depuis lundi.

M. FOLLMER : J'ai trois communications. La première est une réponse à M. Chevey qui la dernière fois, nous demandait d'étudier la possibilité de modifier la signalisation sur la route du Pont-Butin, à la descente, de façon à ce que les automobilistes n'aient pas besoin de se rabattre sur la gauche, puis sur la droite s'ils désirent tourner au chemin du Pré-Monnard.

Après analyse de la situation, le Conseil administratif estime que la mise en site propre du bus prime sur les véhicules privés. Cela permet aux bus d'accéder à l'arrêt sans difficulté, et de repartir sans avoir une queue devant eux. Par ailleurs, il vous signale que le chemin du Pré-Monnard n'est en principe accessible qu'aux bordiers, et que de ce fait, le trafic devrait être limité. Nous ne pensons pas que l'Office des transports et de la circulation modifiera sa position à ce sujet, et le Conseil administratif non plus. Le statu quo est donc maintenu.

La deuxième communication concerne le recensement fédéral. Je vous rappelle que le jour « J » de ce recensement a lieu le mardi 5 décembre 2000, et que si vous avez des questions à ce sujet-là, vous pouvez appeler l'Office communal de la sécurité. De toute manière, vous recevrez toutes les informations dans vos boîtes aux lettres.

Enfin, dernière communication, elle concerne le déclassement en zone de verdure du parc Emile-Dupont. Suite au vote de votre Conseil, le 14 septembre dernier, nous avons écrit au Président du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, pour lui expliquer les raisons du résultat serré du vote.

M. Moutinot a par ailleurs pris connaissance de notre projet de crèche dans ce parc. En raison de l'importance de son emprise, il nous a proposé de laisser en zone de développement 3 la partie nord du parc, c'est-à-dire, celle où se trouvent les bâtiments, et de ne déclasser que la partie sud. Ceci nous permettra donc de réaliser la crèche sans problème.

Nous avons reçu aujourd'hui cette modification, et la procédure d'opposition va démarrer incessamment.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

M. SPINUCCI : Je me lève parce que, ce que je vais vous dire est extrêmement important, pas que le reste ne le soit pas, vous jugerez par vous-mêmes.

*Un choix de fleurs,  
un mélange approprié dans les massifs,  
une harmonie dans les couleurs,  
un soin et un entretien suivis,  
une durée dans la saison*

Voilà les critères qui ont amené le jury du concours des « Fenêtres et balcons fleuris » à décerner le 1er prix du concours intercommunal à notre Commune.

J'aimerais qu'on honore le Service des parcs, promenades et maintenance, et prie M. Jean-Paul Deschenaux de bien vouloir défilier ici avec ses collaborateurs.

Pour vous permettre de mettre un nom sur les visages, je vous présente Jean-Paul Deschenaux, chef du Service des parcs, promenades et maintenance, Jurg Von Arx, Martine Fontaine, Eric Tenthorey, Pierre-Alain Morel et M. Moget.

Je laisse à M. le Maire, mon collègue Pascal Chobaz, le soin de vous remettre le diplôme qui confirme la décision du jury ainsi qu'une des deux plaques qui seront affichées ad vitam eternam sur le territoire de la commune.

Etant donné que cette équipe ne fait jamais les choses à moitié, nous avons aussi obtenu le diplôme de « ville la plus fleurie du canton », accompagné d'un chèque de Fr. 2'000.-- destiné à l'achat de plantes et plantations offert par l'entreprise Boccard.

C'est certainement en s'inspirant de l'excellent travail fait par notre Service des parcs, promenades et maintenance que trois citoyennes de notre commune ont obtenu une distinction, les vives félicitations du jury, pour leurs superbes décorations. Il s'agit de :

- Mme Angela Volery qui est concierge dans les bâtiments communaux 6-8, chemin des Semailles
- Mme Elsa Cosandey qui est locataire du 21, avenue Louis-Bertrand
- Mme Danielle Gilliand, collaboratrice, fonctionnaire au Service financier de notre commune et qui habite au 6, du chemin du Progrès. Les 3 personnes ont obtenu un 6 avec vives félicitations.

Le Conseil administratif les félicite également.

Je dois répondre maintenant à quelques questions qui ont été posées lors de la dernière séance.

Tout d'abord à MM. Page et Chevey, je serai relativement bref, puisqu'ils ont dû constater que les problèmes qu'ils avaient soulevés ont trouvé une solution. M. Page pourra remarquer que les places de parc devant la poste du Petit-Lancy ont été rétablies, il y en a 6, et on a mis en place l'écriteau « autorisé 30 minutes ».

M. Chevey aura certainement constaté que les travaux à la place des Ormeaux sont achevés.

J'aimerais aussi répondre à M. Lance qui a défini de mascarade « la journée en ville sans ma voiture » du 22 septembre dernier.

## Séance ordinaire du 16 novembre 2000

M. Lance a défini cette journée de mascarade annuelle. J'aimerais, ce soir, vous donner mon appréciation sur cette déclaration, vous communiquer quelques résultats de ladite journée, tels que figurant dans le bilan établi concernant la Ville de Genève.

Comment s'est effectué le report modal de cette journée du 22 septembre ?

	Habituel	Le 22.09.2000
- Motos et scooters	9 %	5 %
- Voitures	17 %	10 %
- Marche	15 %	15 %
- Vélos	14 %	15 %
- Transports en commun	38 %	49 %

D'une façon générale, on peut dire que 81,3 % de la population qui se déplace l'a fait de manière écomobile, c'est-à-dire, sans moteur, contre 67,8 % les autres jours.

Comment la population a-t-elle apprécié cette journée ?

- Bonne idée : 77 %
- Assez bonne idée : 16 %
- Assez mauvaise idée : 5 %
- Très mauvaise idée : 2 %

M. Lance se placera où il voudra.

A quelle fréquence les personnes interrogées souhaitent-elles que soit répétée la journée ?

- Plusieurs fois par an : 60 %
- Une fois par an : 20 %
- Un jour férié : 16 %
- Jamais : 4 %

On sait qui on doit comprendre dans ce 4 %.

Le but des journées « En ville sans ma voiture » est de sensibiliser la population à la problématique des déplacements en milieu urbain, et de faire réfléchir au comportement que chacun pourrait adopter pour se rendre en ville sans nuire à la qualité de l'environnement.

La population du canton de Genève comprend de plus en plus la problématique liée à la nécessité de contribuer à éviter la dégradation de l'atmosphère, ne serait-ce qu'un jour par an, en consentant un modeste sacrifice constitué par l'utilisation d'un moyen de transport différent d'un moyen motorisé.

Cette contribution permettra, l'espérons-nous, d'éviter que des mesures plus drastiques nous soient imposées par l'autorité supérieure.

Voir l'interdiction de circuler à Paris, Milan ou Athènes, sans oublier que Genève, qui compte un taux de motorisation des plus élevée en Europe, n'est pas à l'abri de ce genre de mesures, à moins que l'on compte uniquement sur un coup de bise opportun pour nous débarrasser d'un taux de CO2 dépassant la norme.

En conclusion, 857 villes européennes ont participé à cette journée. Nous sommes fiers de voir figurer, parmi les noms de ces villes, celui de Lancy.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Si nous voulons être crédibles, nous devons renouveler cette expérience. Nous devons en plus réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour que cette démarche s'inscrive dans la durée.

En ville de Genève, certains passants ont dit : « en se promenant dans les rues basses, on sent l'odeur du lac et le parfum des femmes ».

Alors, notre démarche « Mascarade » ?

Dans toute mascarade, il y a un quelque part un Guignol !

Se cache-t-il parmi ceux qui sont conscients des conséquences que les gaz à effet de serre portent à notre planète et qui se soucient tant soit peu de sensibiliser la population à ce phénomène ?

Ou bien se cache-t-il parmi ceux qui préfèrent enfouir leur tête dans le sable, et ignorer le problème ?

A vous de donner la réponse.

Je dois encore vous donner une information concernant la fondation des Evaux. Vous savez sans doute que la commune de Lancy participe à hauteur de 22 % du budget de ladite fondation. Vous avez appris par la presse que le restaurant a dû être fermé à cause de la non-solvabilité du gérant qui est parti, je dirai pas avec la caisse, parce qu'apparemment, elle doit être vide, mais il est parti sans payer le loyer depuis plusieurs mois.

Le restaurant est actuellement fermé, il y a des discussions qui sont en cours avec un repreneur. Il y a de fortes chances que l'établissement puisse rouvrir le 1er décembre déjà. Cette décision sera prise par le Conseil de fondation le 24 novembre prochain.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 3 octobre 2000 -  
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS  
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 30 octobre 2000 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

---

**a) Aménagement du parc Navazza - Crédit d'étude (Fr. 55'000.--)**  
=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : En présence de MM. Côte et Deschenaux, M. Spinucci nous rappelle que la maison d'habitation, sise dans le parc Navazza, a été restaurée et est habitée depuis deux ans. Il convient, dans un deuxième temps, de

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

procéder à l'aménagement des 6 hectares de parc, un crédit d'étude de Fr. 55'000.-- est donc sollicité.

MM. les architectes Henchoz et Pernet viennent nous soumettre deux propositions, maquettes à l'appui. Le premier projet s'inspire des parcs du 18ème siècle, style parc des Eaux-Vives ou parc de Lagrange. Un premier parcours nous fait découvrir des bosquets aux diverses senteurs et nous conduit de découvertes en découvertes. Le second est un parcours ornithologique où les oiseaux de nos régions se rassembleront. Le troisième est un sentier aventure bordé par un cours d'eau, de-ci de-là, des places de jeux, une roseraie, et un espace polyvalent de 12'000 m2 prévu pour les diverses manifestations de la commune, en remplacement de l'espace utilisé actuellement pour la Fête des écoles au Petit-Lancy, lequel est appelé à disparaître.

Le second projet se veut plus « design ». Il offre un belvédère, un espace d'accueil, un kiosque à musique, et un espace d'exposition. L'emplacement dégagé est de 20'000 m2, cette aire sera stabilisée afin d'accueillir les forains.

L'entretien du parc aura le même coût dans les deux projets. Il faudra prévoir des raccordements au noeud d'égouts et aux câbles électriques existants; des W.C. seraient également insérés près de l'ancienne ferme.

Après avoir évalué avantages et inconvénients, la commission passe au vote d'acceptation du crédit d'étude demandé, celui-ci est accepté à l'unanimité.

M. AUGSBURGER présente le sujet : L'exposé que vient de vous faire ma collègue est suffisamment clair et je n'y reviendrai pas.

Lors de la séance de la Commission des finances du 30 octobre dernier, un commissaire s'est étonné que ce sujet nous soit présenté pour la première fois, alors qu'un article avait déjà paru dans la presse.

Il lui est répondu que nous ne sommes pas là pour ouvrir un débat sur la fête des écoles, mais qu'il est urgent d'entreprendre l'aménagement de ce parc, celui de Louis-Bertrand ne pouvant être accessible l'an prochain à cause de la construction du groupe scolaire.

D'autres commissaires interviennent afin qu'un choix soit fait pour "un beau parc" ou un espace aménagé pour l'organisation de fêtes, ce qui semble un bon compromis entre les organisations effectuées une fois au Petit-Lancy et une fois au Grand-Lancy. Sont également relevés les problèmes de coûts d'entretien et des investissements qui ne doivent pas se faire par tranches de milliers de francs comme ce fut le cas pour le parc Bernasconi.

Réponse est donnée que, lors de l'aménagement de la villa Bernasconi, le Service culturel n'existait pas, d'où certaines manifestations non plus. Pour le parc Navazza, les égouts, les W.C. et la puissance électrique sont prévus dans l'aménagement, pour les manifestations futures.

Des commissaires se préoccupent du problème des parkings, de la réfection de la ferme avec son aménagement en parallèle et de la forte déclivité du terrain pour l'accès de véhicules lourds. Réponse est donnée que l'on souhaite faire venir les gens à pied et, si nécessaire, mettre un chemin adjacent en sens unique pour le parcage en

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

épis lors des grandes manifestations. Pour la réfection de la ferme, le Conseil administratif attribuera un mandat d'architecte spécifique, mais ce n'est pas à un architecte paysagiste d'effectuer ce travail. Il est également précisé que l'emplacement des fêtes se tiendra sur le haut de la parcelle qui est plat, du côté du collège de Saussure.

Lecture du projet de délibération et vote à l'unanimité.

M. SPINUCCI (Clichés) : Voilà une des deux variantes qui ont été proposées par l'architecte paysagiste mandaté par le Conseil administratif. En préambule, je vous informe que l'administration a établi un petit cahier des charges, qu'on a appelé « idée pour un programme » et on l'a remis à 3 ou 4 bureaux d'architectes-paysagistes, afin de connaître le montant de l'étude que nous allions engager.

Nous avons choisi la proposition la meilleure marché qui est celle du bureau de M. Gilbert Henchoz, architecte-paysagiste.

Sur la base de cette proposition, l'architecte nous a remis deux variantes, selon les deux descriptions faites par le rapporteur, Mme Bounous.

Je ne veux pas reprendre tous les détails, mais j'aimerais simplement rappeler que vous avez ici un parc tout à fait classique, avec une partie supérieure qui serait, je le mets au conditionnel, destinée à un éventuel emplacement pour les fêtes. Je reviendrai tout à l'heure sur cette problématique. Vous avez ici, la ferme, dont M. Augsburger a parlé, qui sera à restaurer et pour laquelle, un mandat devra être confié à un architecte, et ici, la maison d'habitation qui a été restaurée il y a une année ou deux, et qui est actuellement louée.

Vous reconnaîtrez ici le chemin de la Colline, et ici, le chemin du Pré-Monnard. La route du Grand-Lancy, ici en bas.

Le cliché suivant, c'est un jardin beaucoup plus classique où beaucoup plus de choses pourraient se passer. J'en citerai qu'une, c'est un petit cours d'eau qu'on pourrait aménager et qui serait alimenté par les eaux pluviales qui tombent dans la partie supérieure, récupérer les eaux pluviales sur les parties goudronnées du chemin du Pré-Monnard, ou éventuellement du collège de Saussure. Vous retrouvez ici, cette fameuse esplanade qui serait destinée à un emplacement pour les fêtes qui demanderont une population très nombreuse.

A ce sujet, j'aimerais dire, qu'en commission, je l'ai clairement dit également que cette problématique d'un emplacement de fêtes doit être étudiée dans les délais le plus rapidement possible, car j'ai rappelé, qu'à partir de l'année prochaine, l'emplacement actuellement utilisé autour de l'école du Petit-Lancy ne sera plus disponible, à partir du mois de mai. Il n'y aura plus que l'emplacement autour de la ferme Marignac. Il s'agira donc de savoir si la fête des écoles, la fête du 1er Août et autres fêtes de grande dimension, devront toujours avoir lieu au parc Marignac, ou si on veut, malgré tout, établir cette balance Grand-Lancy, Petit-Lancy. Dans ce cas-là, nous serons amenés à créer un emplacement de fêtes à cet endroit-là.

Il reste aussi une autre possibilité. Etant donné que le parc Navazza se situe à peu près au centre de gravité de la commune, on pourrait aussi admettre que toutes ces festivités se déroulent toujours à cet endroit ici, qu'on ne fasse plus de distinction

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

entre Petit et Grand-Lancy. C'est une problématique qui doit trouver sa solution dans les délais les plus rapides, afin qu'on puisse avancer avec ce dossier. J'ai encore une toute dernière remarque, je ne sais pas du tout à quel article dans la presse M. Augsburger a fait allusion.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste a décidé d'approuver ce crédit d'étude, mais tient à nuancer sa position par quelques rappels.

En premier lieu, il ne faut pas perdre de vue l'enjeu important que représente ce parc de 6 hectares pour l'avenir de Lancy en matière d'aménagement du territoire. Il faut donc explorer plusieurs pistes pour l'affectation de ce terrain, avant de s'engager de manière irréversible. C'est dans cet esprit que nous approuvons le projet d'étude qui nous est soumis. Il nous semble, par contre, largement prématuré d'écarter dès ce soir toute autre possibilité d'utilisation du parc Navazza.

En effet, le groupe Socialiste prend en compte le vote de principe du 15 juin dernier concernant le souci du Conseil municipal d'agir dans le sens du développement durable. Dans ce contexte, les groupes de ce Conseil ont présenté des projets dont un mandataire extérieur a été chargé de faire la synthèse. Cette large réflexion, ce désir d'élaborer un agenda 21 pour Lancy concerne certainement aussi le parc Navazza. Il serait donc dommage de l'en exclure prématurément, avant d'avoir mené jusqu'au bout l'étude sur le développement durable.

Enfin, le groupe Socialiste rappelle qu'il a présenté, à la Commission de l'environnement, un projet concernant le développement durable en vue de l'utilisation pédagogique d'une partie du domaine communal à cet effet. A ce jour, ni la commission, ni le Conseil municipal ne s'est encore prononcé sur ce projet, qui pourrait aussi concerner le parc Navazza. Les réflexions sont donc loin d'être closes sur ce sujet. C'est pourquoi, en approuvant ce soir un projet d'étude pour le parc Navazza, le groupe Socialiste se réserve toute liberté de ne pas approuver le crédit de construction qui suivra, tant que toutes les pistes concernant l'affectation du parc Navazza n'auront pas été explorées.

M. DUBATH : Le groupe des Verts a pris connaissance des deux projets d'aménagement du parc Navazza. Il laisse ouvertes les deux possibilités d'aménagement paysager en attendant les projets définitifs.

En revanche, il ne trouve pas opportun de prévoir un espace pour les manifestations en haut de la parcelle, et ce pour les raisons suivantes :

- créer des espaces pour de telles activités implique un coût important d'aménagement de bornes électriques, arrivées et vidange d'eau;
- ceci est aussi subordonné à des travaux de terrassement afin de rendre l'espace le plus plat possible;
- l'esprit du testament est de créer un parc public, et aménager un grand espace pour une ou deux manifestations par année dénaturerait l'esprit dans lequel il a été fait;
- l'investissement prévu pour un tel aménagement contredit la tendance actuelle de privilégier une fête des écoles séparée entre le Petit et le Grand-Lancy.

Vous savez tous que cette séparation a été jugée très positive par l'ensemble des acteurs qui y ont participé. Lancy n'a donc plus besoin d'espaces aussi grands qu'auparavant pour organiser des promotions. Pendant les travaux de l'école du Petit-

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Lancy, les fêtes pourront parfaitement se dérouler à Marignac, et puis, dès 2005, le Petit-Lancy reprendra sa place dans les espaces autour de l'école qui sont largement suffisants.

Il n'est pas vrai d'affirmer que l'espace ne suffira plus autour de l'école du Petit-Lancy. Les surfaces dégagées au-dessus du parking et dans les préaux suffisent amplement pour la fête des écoles.

C'est pourquoi le groupe des verts propose de modifier l'arrêté que nous allons voter ce soir de la manière suivante :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de 55'000.-- pour l'aménagement du parc Navazza-Oltramare, *à condition qu'aucune place pour manifestations publiques ou privées ne soit aménagée dans une quelconque partie du parc* ».

M. LANCE : Et bien évidemment, je suis d'un avis contraire au groupe des Verts, je trouve, au contraire, intéressante l'idée d'aménager un parc pour les fêtes sur le haut du parc Navazza. Par contre, comme je l'ai dit en commission, je suis totalement opposé à aménager, d'une façon sophistiquée, ce parc Navazza, du genre parc du 18ème siècle, parcours ornithologique ou espace des senteurs. Je suis persuadé qu'il faut laisser ce parc comme il est, il est magnifique, il a un aspect sauvage qui est intéressant, et je n'aimerais pas que l'on refasse la même erreur qu'avec le parc Bernasconi, où on a voté à coups de Fr. 200'000.-- des aménagements qui ne servent pratiquement qu'aux chiens qui s'y promènent. D'autre part, lorsque l'on veut organiser une fête dans la campagne Bernasconi, il est très difficile d'implanter des tentes parce qu'il n'y a pas de place pour installer une tente, il n'y a pas d'amenée d'eaux, de toilettes, etc. Alors, ne faisons pas la même erreur. Je voterai, de toute manière, ce crédit d'étude, dans la perspective d'organiser justement la fête des écoles ou la fête du 1er Août dans le parc Navazza.

M. HEIZMANN : Le groupe Radical soutient bien sûr ce crédit d'étude, nous sommes tout à fait conscients que, s'il y a lieu d'aménager une place attractive dans la partie supérieure du parc, il faudra prendre certaines mesures. Il faudra mettre en place des infrastructures, et nous savons très bien qu'il existe toute une série de technologies actuellement qui permettent d'aller dans le sens de ce qui a été demandé, d'un développement durable. Nous sommes persuadés que le bureau qui sera chargé de ce projet nous fera des propositions dans ce sens.

Donc, allons vers une possibilité d'aménagement de la partie supérieure, mais bien sûr dans un respect de l'environnement, et ceci va dans le sens, je le crois, d'une activité pour notre commune.

M. PURTSCHERT : Ce soir, nous sommes appelés à voter un crédit d'étude, ce qui veut dire que le crédit d'étude va revenir en commission, donc on aura tout loisir de voter pour ou contre. Maintenant, je rappellerai que les objets de la donation qui ont été faits par M. Navazza, que la partie devra rester à perpétuité à destination de parc public. Il est bien clair que l'on ne pourra pas faire grand-chose. Alors, votons ce crédit d'étude, et à la suite de cela, on pourra voir ce qu'il en retourne, et renvoyer cela en commission.

M. LORENZINI : Juste une remarque qui complétera les propos de mon collègue, pour exprimer que le groupe Démocrate-chrétien a pris note de ce projet, mais a tout de

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

même une impression qui est un renouvellement en fait d'une impression que nous avons déjà évoquée pour le parc Bernasconi, on aurait tendance à mettre la charrue avant les bœufs.

En général, quand on fait de l'aménagement, on pense à ce qu'il va y avoir dans un parc, on aménage les bâtiments et on leur donne une affectation, et une fois que ces travaux sont réalisés, on fait les aménagements extérieurs. Là, on est en train de refaire la même chose que pour le parc Bernasconi, on va faire quelque chose, on risque de décider une affectation pour la ferme, ou une affectation pour le haut du terrain, qui viendra peut-être contrarier les décisions et les projets qui seront déjà votés, financés et réalisés. Il serait beaucoup plus judicieux d'abord de définir clairement les objectifs que le Conseil municipal veut décider comme activité pour ce parc, puis, ensuite, décider également, ce qu'on veut faire avec la ferme, et ensuite, on verra pour les aménagements extérieurs.

Ce n'est pas une raison pour refuser le vote, parce que de toute façon, il faudra un crédit pour réaliser cela, mais c'est une assez bonne raison pour suspendre ces études, en tous les cas momentanément.

M. SPINUCCI : Je souscris pleinement aux déclarations de M. Cavaleri et M. Heizmann, c'est bien dans ce but-là que nous allons procéder de la façon suivante, d'ailleurs, je l'ai déjà déclaré en commission, nous avons présenté quelques propositions, et nous attendons, de la part des Conseillers municipaux, d'autres propositions.

Lorsque nous arriverons à une synthèse, nous convoquerons notre architecte mandataire à la Commission de l'environnement pour que tout ceci soit bien mis en place, et ensuite, nous procéderons à l'établissement d'une étude définitive. C'est bien entendu que nous agirons dans ce sens-là.

Par rapport à la proposition des Verts, je trouve vraiment inélégant de proposer ce soir, d'abandonner la possibilité d'un emplacement fête, alors que je viens de déclarer que cette décision devrait faire l'objet d'une étude préalable à la Commission des écoles, culture et loisirs, cela me paraît la moindre des politesses vis-à-vis de vos collègues.

M. BAERTSCHI : Il y a une proposition que nous allons d'abord soumettre au vote. Faut-il la répéter ?

M. DUBATH : Sur proposition du Conseil administratif, décide : d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de 55'000.-- pour l'aménagement du parc Navazza-Oltramare, *à condition qu'aucune place pour manifestations publiques ou privées ne soit aménagée dans une quelconque partie du parc* ».

M. BAERTSCHI : Ceux et celles qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main.

Cette proposition de modification est refusée par 27 non et 4 oui.

**L'arrêté 6a) est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention. (Voir Annexe).**

M. SPINUCCI : Je remercie les membres de ce Conseil pour ce vote unanime, et je convierai les membres de la Commission de l'environnement, lors de la séance du

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

mois de janvier, à nous faire des propositions concrètes afin que nous puissions avancer, et nous ferons cette séance en présence de l'architecte mandaté.

**b) Divers**  
 =====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Un commissaire déplore le manque d'éducation de certains locataires qui laissent portes et fenêtres ouvertes en hiver, il propose d'adresser un courrier aux habitants

Une nouvelle loi sur les déchets est entrée en vigueur, elle oblige les régies à avoir un local de tris.

- 7. COMMISSION SOCIALE - Séance du 28 septembre 2000 -  
 Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**
  - COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
 Séance du 2 octobre 2000 -  
 Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**
  - COMMISSION DES FINANCES - Séance du 30 octobre 2000 -  
 Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- 

**a) Construction d'une crèche dans le parc Emile Dupont  
 Crédit d'étude (Fr. 150'000.--)**  
 =====

M. ERETZIAN présente le sujet : Le projet à été présenté aux Commissions des finances, travaux et constructions et sociale. La Commission des travaux et constructions s'est tenue en présence de M. Mattana architecte.

Afin de rétablir l'équilibre entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy, et en raison du manque de places dans les crèches de Lancy et, suite au vote favorable du Conseil Municipal, de participer aux frais de crèche en Ville de Genève pour les enfants des employés de Procter et Gamble à raison de Fr. 500'000.-- par an, pour ces raisons le Conseil administratif nous a soumis ce projet. Il est nécessaire que l'aménagement d'une crèche, à la disposition de la population et des employés de Procter & Gamble, ayant des enfants de 4 mois à 4 ans, sur le territoire de la commune se fasse rapidement, étant donné que, pour les frais de fonctionnement de la crèche en Ville de Genève, un remboursement partiel est prévu. Il est prévu d'ouvrir cette nouvelle institution pour la rentrée de 2002.

Les futurs locaux retenus sont situés dans le Parc Emile Dupont, dont une partie de 80 m<sup>2</sup> sont occupés actuellement par le bureau d'architectes Mattana, qui seront destinés à l'administration de la crèche. Il est prévu un agrandissement de cette surface par une adjonction en bois 520 m<sup>2</sup>. L'emplacement est favorable car il offre un parking et un arrêt de bus à proximité.

M. Mattana remarque toutefois que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a demandé de préserver les zones de verdure existantes.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

M. Moutinot, Conseiller d'Etat, a eu connaissance de notre projet. Un accord de principe verbal a été donné par M. Moutinot, mais encore non écrit. M. Spinucci se déclare convaincu d'obtenir les autorisations nécessaires.

A la demande de la Commission des travaux et constructions, la première partie de l'étude s'arrêtera lors du dépôt de la requête en autorisation de construire, afin de ne pas prendre le risque d'avoir un refus du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Dès délivrance de l'autorisation, la mise en soumission sera faite immédiatement.

Il est prévu que le système de fonctionnement de la crèche soit une association identique à celles des Titis.

Le crédit d'étude de Fr. 150'000.-- a été accepté à l'unanimité par la Commission des travaux et constructions ainsi que par la Commission des finances.

M. SPINUCCI (Clichés) : Ici en jaune, vous avez la nouvelle construction. Comme il a été dit, actuellement, il y a un pavillon qui est loué par un bureau d'architecte de 260 m<sup>2</sup>, et une serre, ce sont donc ces deux constructions hachurées.

Le bureau d'architecte est d'accord d'abandonner un tiers de ses locaux qui seront incorporés à la future crèche que vous voyez teintée en jaune ici. Nous pourrions donc bénéficier d'une surface totale de 600 m<sup>2</sup>, ce qui correspond au standard de 10 m<sup>2</sup> par enfant, soit 60 enfants au total.

Par rapport à la déclaration de mon collègue Marco Föllmi, nous avons effectivement reçu un plan, la délimitation de la partie qui sera déclassée, elle se fait à peu près de cette façon ici, donc parallèle au jardin, celle-ci est la maison où il y a actuellement la garderie, donc c'est parallèle à cette limite, et ensuite, on termine en passant par le coin de la maison existante. Cette partie-là sera déclassée en zone de verdure et le reste sera maintenu en 3ème zone d'expansion, ce qui fera que nous n'avons, aujourd'hui, plus aucun doute sur l'octroi de l'autorisation de construire.

Pour plus de détails concernant l'aménagement de la crèche, nous en sommes encore au stade de l'avant-projet, tout doit être affiné, il y a des contacts qui ont été pris par l'architecte avec tous les services officiels, et également, sauf erreur, avec l'association qui dirige la crèche Chante-Joie pour être sûrs que tout soit bien réglé.

Vous avez ici la partie qui sera détachée du bureau existant, qui sera dévolue uniquement à l'administration de la crèche, et ensuite l'ensemble des locaux qui devront servir à accueillir 60 enfants. Il y a également un préau totalement couvert, avec des nouvelles places de parc qui vont être créées.

Vous avez certainement reconnu ici l'avenue du Plateau, et pour vous situer un peu plus précisément, un peu plus loin, la stèle en l'honneur d'Emile Dupont.

M. PAGE : On nous avait dit, lorsqu'on nous a proposé le passage en zone de verdure de plusieurs et autres parcelles, qu'il n'y avait aucun problème à voter oui, notamment par rapport au souci de la crèche, puisqu'on pouvait projeter des bâtiments à vocation publique, d'intérêt public, et qu'il n'y avait pas de problème de les établir.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Or, aujourd'hui, on voit que ce n'est pas du tout le cas, puisqu'on a trouvé une combinaison un peu habile en coupant ce terrain, en laissant en partie en zone 3 et l'autre partie en zone verte. Je me demande quelle est la qualité des informations que nous avons reçues de la part du Conseil administratif ? Respectivement quelle est la qualité des informations que le Conseil administratif a reçues du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ?

Je me pose une autre question, qu'en est-il des autres parcelles, si on veut, demain, ne serait-ce que construire une toute petite construction, on nous dira, exemple Emile Dupont, la preuve, on a dû couper en deux, donc ces affirmations tombent à l'eau pour tous les autres terrains. Je me demande si on ne devrait pas revoir tout le problème, et réfléchir des conséquences de ce vote, disons pas pour l'étude, mais bien être au courant de savoir si nous ne renoncerons pas à des possibilités sur notre terrain. Je demande à ce que l'on y réfléchisse.

M. BAERTSCHI : Pour votre information, la procédure d'opposition commence aujourd'hui.

M. PAGE : Cela tombe pour les autres zones pour lesquelles on nous a dit qu'une construction d'intérêt public serait possible. Donc, aujourd'hui, elle ne sera pas possible.

M. LORENZINI : Lors de la séance du Conseil municipal de septembre, le groupe Démocrate-chrétien a essayé, en vain, de faire passer le message qu'une vision à long terme de l'aménagement de notre commune n'était pas compatible avec un déclassement en zone de verdure d'un certain nombre de parcelles de notre commune.

Les arguments évoqués tentaient de convaincre l'ensemble de ce Conseil que les zones concernées sont actuellement des parcs, selon une volonté de notre commune, et plus particulièrement, de nos prédécesseurs, et que nous tenons à les maintenir, mais que l'avenir, pourrait nécessiter la construction d'équipements publics, comme nous venons de le voir pour la crèche dans le parc Emile Dupont.

Le Conseil administratif nous a alors certifié que le changement de statut de ces parcelles n'empêchait nullement des constructions d'utilité publique ultérieures. Suite aux propos cités tout à l'heure par le Conseil administratif, qui mentionnent la proposition du Conseiller d'Etat M. Moutinot, de ne pas déclasser une partie du parc Emile Dupont, dans lequel nous prévoyons la construction d'une crèche.

Cela prouve bel et bien que les déclassements que ce Conseil a votés contre l'avis du groupe Démocrate-chrétien empêcheront, dans le futur, des aménagements d'utilité publique qui pourraient se faire sentir dans le futur.

Nous ne pouvons donc que regretter la décision prise par ce Conseil en septembre.

M. PURTSCHERT : Je suis tout à fait d'accord avec mes deux collègues qui viennent de parler. J'aimerais rappeler que M. Moutinot nous parlait d'intérêt public, à mes yeux, à l'époque, d'intérêt public, une crèche ne l'était pas, et j'aimerais une fois pour toute, qu'on refasse la liste de ce qui est d'intérêt public. On se perd un peu dans les termes, il y a des besoins publics ce qui est différent avec des intérêts publics.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Mme JELK-PEILA : Le groupe Alliance de gauche votera ce crédit, et constate avec plaisir que les demandes réitérées pour une crèche au Petit-Lancy trouvent enfin un début de réalisation. Il déplore cependant que cette question n'ait pas trouvé de solution auparavant, alors que la demande émanait du besoin des Lancéens uniquement, et non des exigences d'un important groupe économique.

Nous tenons également à soulever la question de la circulation dans cette zone d'habitations.

M. LANCE : J'aimerais intervenir sur un autre aspect de ce vote, je l'avais soulevé en commission. Aujourd'hui, nous allons voter pour la construction d'une crèche, je voterai ce crédit d'étude, malgré les arguments soulevés par mon collègue, M. Lorenzini, par contre, nous savons que nous devons remettre ce bâtiment dans deux ans pour l'exploitation de cette crèche, et j'aimerais savoir à qui on va remettre ce bâtiment ?

Dans les autres crèches de la Ville de Lancy, on faisait le travail inverse, c'est-à-dire, c'était une association issue d'habitants de quartiers qui créent des crèches, soit une association, soit des privés qui ont été transformés en associations, et comment allons-nous procéder dans ce cas-là ? Comment allons-nous créer cette association pour pouvoir exploiter cette crèche en septembre 2002 ?

M. CHOBAS : Le Conseil administratif s'est déjà exprimé à ce sujet. Il a déclaré que, en l'état, il ne voyait pas d'autres formes d'organisation de la crèche que celle qui prévaut actuellement dans les autres crèches de Lancy, à savoir un mode associatif, à moins que d'ici là, ce Conseil pose d'autres formes d'organisation de crèches, soit sous forme de municipalisation, comme à Vernier, soit sous forme d'une structure intermédiaire qui pourrait être celle d'une fondation.

Maintenant, s'agissant de la constitution de l'association, on a effectivement deux ans pour essayer d'intéresser les gens,. On en connaît déjà un certain nombre qui sont intéressés. A partir de là, c'est évidemment parmi les parents qu'on va rechercher à créer une association appelée à prendre en charge la direction de la crèche, étant précisé qu'il faudra bien entendu engager un directeur ou une directrice de cette crèche compte tenu de son importance.

Par ailleurs, si cela peut rassurer le groupe Démocrate-chrétien, je peux bien volontiers proposer à mes collègues de mandater un avocat pour qu'on ait un avis de droit sur la possibilité de construire en zone de verdure, quelles sont les conditions dérogatoires nécessaires, pour quel type d'établissement. Cela permettra peut-être d'y voir plus clair et d'éviter d'avancer des éléments qui m'apparaissent largement discutables dans tout ce que j'ai entendu ce soir.

M. PAGE : Je ne sais pas s'il faut prendre un avocat, mais j'aimerais que le Conseiller d'Etat, le département concerné, prenne position pour les autres parcelles, et qu'il nous dise ce qu'il en pense. Ensuite, on pourra toujours demander un avis de droit à un professeur de droit public, par exemple, mais que l'on ait un avis de ce côté-là.

Cela en vaut la peine, parce que ce ne sera pas dans 2 ou 3 ans qu'on pourra revenir là-dessus, puisque la crèche sera bâtie et la situation sera établie.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

M. FOLLMI : Je peux vous donner une précision qui se trouve dans l'exposé des motifs du projet de loi qui vise au changement de zone concernant le parc Emile Dupont. Il est dit ceci :

*« l'enquête publique ouverte du 4 octobre au 2 novembre 1999 a provoqué quelques observations qui sont transmises à la commission chargée de l'examen du projet de loi. Le présent projet de loi a fait l'objet d'un préavis favorable du Conseil municipal de la commune de Lancy (16 oui, 15 non), en date du 14 septembre 2000. Toutefois, le projet de construction d'un bâtiment destiné à une crèche, dans la partie nord de la parcelle, s'est avéré être une dérogation trop importante aux normes de la zone de verdure. Par conséquent, le périmètre du déclassement a été muté au secteur non construit de la parcelle ».*

M. BAERTSCHI : Je crois qu'il y a suffisamment d'éléments qui permettront de relancer le débat, pour une meilleure information.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Divers**  
 =====

M. ERETZIAN présente le sujet : Suite à l'incendie d'une caravane sous le pont des Grandes-Communes, le tablier du pont a été endommagé et le coût des réparations s'élève à Fr. 100'000.--. Or, les responsables ne sont pas solvables. De surcroît, tous les ouvrages des années 60-70 doivent subir un lifting dû à la carbonatation, ce coût s'élèvera entre Fr. 1 à 2 millions.

A la demande de plusieurs commissaires, le message no 107 relatif aux adjudications des marchés publics a été distribué aux membres de la commission.

Un commissaire fait remarquer qu'une benne, à l'angle de l'avenue Eugène-Lance et du chemin du 1er-Août, gêne la visibilité, celle-ci a été déplacée depuis.

Les travaux menés entre le chemin du 1<sup>er</sup>-Août et les Communes-Réunies relèvent des SIG pour la pose des fibres optiques. Comme il est difficile de coordonner les travaux des SIG et les travaux que nous devons effectuer dans les égouts, il faudra donc ouvrir de nouveau la chaussée.

**8. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -  
 Séance du 26 octobre 2000 -  
 Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

---

**a) Rencontre avec les centres de loisirs actifs sur la Ville de Lancy :  
 Terrain d'aventure du Petit-Lancy / Terrain d'aventures de  
 Lancy-Voirets / Villa Tacchini / Centre Marignac / Locaux autogérés**  
 =====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Comme chaque année, nous recevons les responsables des centres de loisirs de la Ville de Lancy. Après les souhaits de

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

bienvenue, la parole est donnée aux représentants du Terrain d'aventures de Lancy-Voirets, dont Mme Nathalie Revillod est la déléguée du Conseil municipal.

Nous sommes informés que la légère différence de budget provient de l'augmentation de salaire du personnel auxiliaire. Une forte augmentation de la fréquentation des enfants a été enregistrée.

Quant au Terrain d'aventures du Petit-Lancy, dont le délégué du Conseil municipal est M. Michel Simkhovitch, il continue son développement, des aménagements extérieurs ont été réalisés mais, à l'intérieur, des travaux sont à prévoir vu la vétusté des locaux. La fête du « Bonhomme hiver » a eu un franc succès. Des cours sont offerts aux bénévoles afin d'avoir un comité parfaitement opérationnel. M. Wakker, Président du comité, nous rappelle que la fête organisée par la Villa Tacchini et le terrain d'aventures « Caroline fête son chemin » a regroupé entre 4 à 5000 personnes. Devant un tel succès il semble normal de reconduire cette manifestation. M. Wakker relève combien les contacts sont étroits entre les écoles des Morgines, de la Caroline, et le cycle d'orientation des Grandes-Communes.

M. Jacques Bergholz, coordinateur des Locaux autogérés, dont Mme Andrée Jelk-Peila est la déléguée, nous fait part à son tour de son bilan. Le nouveau local des Clochetons baptisé « After School » a pris une orientation différente. Les jeunes filles qui l'occupent ont ouvert leur porte aux plus jeunes et se chargent de créer des activités susceptibles de convenir à tous. Comme il s'agit d'un local autogéré, les responsables n'ont pas de formation type mais MM. Bergholz et Lewerer veilleront, en collaboration avec la mairie, sur la réussite de cette expérience. Au niveau du budget aucun changement n'est enregistré.

M. Lewerer et Mme Fournier de la Villa Tacchini ont participé à l'action « Bus au Parc » avec la « Cool Nord » qui regroupe la coordination des centres de diverses communes avoisinantes. Un bus a tourné durant l'été afin de visiter parcs et préaux d'écoles, lieux de rassemblement des jeunes le soir. Du café leur était offert et une bonne communication s'instaurait permettant de nouer ou renouer des liens. Cette action se poursuivra vraisemblablement, les communes concernées en manifestant le désir.

Pour la Villa Tacchini, dont le délégué du Conseil municipal est M. Alain Eretzian, les responsables remercient la mairie de l'appui financier apporté.

Un projet en cours « les classes relais » permettrait aux élèves rencontrant des problèmes de comportement d'être pris en charge par la Villa Tacchini afin de les resocialiser, en les intégrant aux petits jobs en association avec la thérapie équestre et de bénéficier de cours spéciaux de la 6ème à la 8ème. Le seul souhait par rapport au budget serait d'installer une ligne téléphonique différente du fax.

M. Alain Mathieu notre travailleur social hors mur, engagé par la FAS'e (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) avec la participation des communes de Bardonnex, Perly, Plan-les-Ouates, Carouge et Lancy nous fait un commentaire sur ses activités et sur ses objectifs. La crise du travail a engendré de plus en plus d'exclus. Il faut veiller à présent que la situation tend à redevenir normale à la récupération sociale des 2 à 3 % de jeunes en rupture.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Cinq solutions s'imposent :

1. Engager quelqu'un qui puisse répondre aux besoins des personnes en rupture.
2. Favoriser les groupes sportifs
3. Faire participer aux événements culturels - Les cinq communes de la « Cool Sud » ainsi qu'Onex vont organiser un festival Hip-Hop qui aura lieu les 24 et 25 novembre dans la salle communale de Grand-Lancy. Outre la participation de la voirie, du service de sécurité et de notre déléguée au service culturel Mme Mamie, une participation de Fr. 4'500.-- est prévue par la mairie.
4. Intégration par la Banque alimentaire en rapport avec la Virgule et par l'initiative de M. André Bise, chef de la Sécurité de Lancy qui a réussi à faire changer l'attitude de la Protection civile.
5. Trouver un lieu de rencontre pour Lancy-Sud.

L'effet de bandes a disparu, les gens vont bien puis retombent, dépassent les bornes et reviennent quelques mois après pour une prise en charge.

Il est beaucoup plus difficile d'établir un dialogue avec les jeunes filles qui s'isolent, sombrent dans l'alcoolisme, la drogue, ou la prostitution. Une présence active sur le terrain est donc souhaitable.

Le travail considérable fourni par M. Mathieu nous donne l'occasion de le féliciter.

La déléguée au Conseil municipal du Centre Marignac, Mme Marina Wyss s'étant excusée, M. Roggo, coordinateur nous informe que, depuis deux ans, le travail est réalisé avec le Locado de Plan-les-Ouates, Carouge ainsi qu'avec le travailleur extra-muros. Les pré-adolescents sont accueillis principalement le week-end; le mercredi, les enfants dès l'âge de 4 ans sont pris en charge toute la journée. Malheureusement, les locaux trop petits et le manque d'encadrement génèrent une liste d'attente.

La commune a prêté une salle à l'école en Sauvy pour pratiquer le Break Dance. Avec le Locado et le cycle des Voirets, on essaie de trouver un local permettant aux enfants de manger le midi.

Cet été, la mise à disposition d'un terrain ombragé situé à proximité de l'institut Marie-Thérèse a été très apprécié. On espère que cette possibilité se renouvellera, l'Institut étant d'accord.

L'an prochain, on fêtera le 30ème anniversaire du Centre Marignac, des manifestations plus importantes seront prévues. Il faudra envisager des travaux d'entretien : porte, isolation et rénovation des sols.

Le président du Centre, M. Huguenin, au nom du comité, souhaiterait une collaboration plus étroite avec les autres groupes de Lancy.

La séance se terminant, M. Dewin de la Villa Tacchini rappelle que les 16 et 17 novembre, se tiendront des soirées de blues et d'improvisation dans la villa.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

**b) Suivi de l'étude sur la nouvelle école du Petit-Lancy**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Il est rappelé aux commissaires que le suivi de l'étude sur la nouvelle école du Petit-Lancy sera remis à l'ordre du jour de chaque séance de la commission. M. Côte a fait parvenir le planning des travaux et nous lui en sommes reconnaissants.

Quant à la population et au corps enseignant, il est prévu de faire une séance d'information et de poser un panneau de renseignements lorsque les plans seront plus avancés. Un avis dans le Lancéen paraît aussi souhaitable.

**c) Divers**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : L'Orchestre de Lancy-Genève a donné un concert le 29 octobre 2000 dans l'aula du collège de Saussure.

Une lettre de l'Association des parents d'élèves du Petit-Lancy concernant l'école de Tivoli réclamant des jeux extérieurs est parvenue au Président de la commission avec beaucoup de retard. Cela est déplorable, mais il nous est indiqué que le Service des travaux et constructions gère ce dossier et a commandé les jeux demandés. Le nécessaire devrait être installé sous peu, une réponse plus complète sera adressée à l'Association des parents d'élèves. Il est toutefois regrettable de constater l'agressivité dont font preuve certains habitants, la mairie ne pouvant être tenue pour responsable du changement de comportement des utilisateurs, elle s'efforce de renforcer la sécurité dans tous les domaines, même au détriment de l'esthétique.

**9. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 30 octobre 2000 -  
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**

**Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement  
2001 et fixation des centimes additionnels**

=====

Mme MALAGOLI présente le sujet : Le budget 2001 de notre Commune qui nous a été présenté lors du Conseil municipal du 12 octobre a été soumis à un examen approfondi de la part de la Commission des finances. Voici le rapport final.

*1. Budget de fonctionnement*

Il atteint aux revenus la somme de Fr. 59,81 millions contre Fr. 56,33 millions aux comptes 1999, en hausse de 6,2 % en l'espace de deux ans.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Les principales sources de revenus de la commune sont :

1. Le produit de l'impôt communal qui, en maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, est estimé à Fr. 40,91 millions contre Fr. 36,45 millions aux comptes 1999.  
Une croissance de + 7,8 % en deux ans (1999~2001) a été prise en considération en ce qui concerne les personnes physiques et de + 6,4 % en deux ans pour les personnes morales.
2. Les autres revenus divers qui sont estimés aux valeurs suivantes :
  - taxe professionnelle : Fr. 5,31 millions contre Fr. 5,94 millions aux comptes 1999
  - fonds de péréquation intercommunale : Fr. 3,04 millions contre Fr. 2,59 millions aux comptes 1999
  - loyers du patrimoine administratif : Fr. 2,48 millions contre Fr. 2,49 millions en 1999
  - revenus divers : Fr. 3,02 millions contre Fr. 3,53 millions en 1999;
  - part aux recettes cantonales : Fr. 0,18 million contre Fr. 0,20 million en 1999
  - subventions à recevoir : Fr. 1,60 million contre Fr. 1,92 million en 1999.
3. Le produit des immeubles locatifs de la Commune qui devrait apporter Fr. 9,30 millions, compensés par les frais, les intérêts, les amortissements et les mises en réserve.

Concernant les charges, les postes essentiels de dépenses sont les suivants :

1. Les dépenses pour le personnel pour Fr. 17,42 millions en 2001, charges sociales comprises, montant à comparer aux Fr. 15,56 millions inscrits au budget 2000, soit une hausse de Fr. 1,86 million.
2. Nature « biens et services » pour Fr. 14,08 millions contre Fr. 12,45 millions aux comptes 1999, soit une augmentation de Fr. 1,50 million.
3. Les amortissements économiques pour Fr. 10,91 millions contre Fr. 10,89 millions aux comptes 1999 et transférés comme recettes au budget des investissements.
4. Les intérêts bruts de la dette pour Fr. 5,68 millions contre Fr. 5,15 millions. aux comptes 1999.
5. Les contributions et dédommagements aux autres collectivités pour Fr. 4,50 millions au budget 2001 face aux Fr. 4,32 millions budgétisés pour l'année 2000.
6. Enfin, les subventions pour un montant de Fr. 5,38 millions, à mettre en regard des Fr. 4,20 millions aux comptes 1999 et des Fr. 4,37 millions au budget 2000.

Les charges ascendent donc à Fr. 59,06 millions, nominalement en hausse de 6,2 % par rapport aux comptes 1999.

La différence entre les charges et les recettes laisse apparaître un excédent de recettes au budget 2001 de Fr. 751'900.--.

Côté revenus, l'essentiel provient de l'impôt communal. Pour notre commune, les estimations cantonales ont été revues à la baisse par rapport à la progression cantonale escomptée. Ceci pour éviter de mauvaises surprises.

Côté charges, les dépenses pour le personnel représentent le poste le plus important suivi de celui des « biens et services ».

Lors de la séance de commission, de plus amples renseignements ont été demandés concernant l'augmentation de 5,4 nouveaux postes au sein du personnel. De même, il a été question de la rubrique prestations aux pensionnés qui enregistre une augmentation extraordinaire de Fr. 850'000.-- divisée comme suit:

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

D'une part, Fr. 450'000.-- sont destinés à la mise à jour, à hauteur de 50 %, de la capitalisation de rentes potentielles du Conseil administratif actuel.

D'autre part, Fr. 400'000.-- sont proposés au budget afin de financer le plan de préretraite pour 2001 pour le personnel communal. Cette somme comprend la participation de la commune aux cotisations AVS et à l'assurance - maladie du personnel ayant anticipé sa mise à la retraite. Certains commissaires ont insisté sur le fait que ces prestations sociales, prises en charge par la commune, représentent des privilèges qu'on retrouve rarement dans les entreprises privées.

Quant au second poste en importance côté charges, les commissaires ont constaté la forte augmentation, vraisemblablement nécessaire, du budget d'entretien. Par contre, pour la plupart des membres de la commission, la somme en constante augmentation du prix du traitement des déchets est préoccupante car elle atteint les Fr. 244.-- la tonne dans le budget 2001 !

*Budget des investissements*

Les dépenses prévues pour 2001 résultent premièrement des crédits déjà votés pour un total qui se monte à Fr. 4,08 millions.

Une seconde partie comprend les intentions pour un total de Fr. 27,12 millions ventilés comme suit :

- l'école du Petit-Lancy, rénovation de l'école En Sauvvy + étude du bassin, réfection de la salle de gymnastique des Palettes et préau couvert à Cérésolle pour Fr. 3,50 mios
- la bibliothèque, agrandissement et mobilier pour Fr. 0,75 mio
- le parc Navazza, étude et aménagement pour Fr. 1,85 mio
- la piscine de Marignac, réfection pour Fr. 2 mios
- Lancy-Sud, étude du centre socioculturel pour Fr. 0,80 mio
- la crèche du Petit-Lancy pour Fr. 0,75 mio
- le centre d'action sociale et de santé, antenne du Grand-Lancy pour Fr. 0,60 mio
- la modération de trafic à l'avenue Eugène-Lance pour Fr. 1,20 mio
- la passerelle de Chancy-Tivoli pour Fr. 1,50 mio
- le passage des Briques, construction du tunnel pour Fr. 1,30 mio
- le parking souterrain de Lancy-Sud pour Fr. 1 mio,

Le tout (plus quelques postes de moindre importance) pour un total de dépenses au titre du patrimoine administratif de Fr. 20,32 millions.

Quant aux dépenses au titre du patrimoine financier, elles atteignent le chiffre de Fr. 6,8 millions. Il s'agit, en particulier de :

- début de la rénovation du groupe des Recluses
- début de la rénovation du groupe place des Ormeaux
- démarrage de la construction de l'immeuble Champs-Gottreux
- début de la rénovation du 8/10/12, avenue du Petit-Lancy
- début de la rénovation de Tressy-Cordy 3
- y compris l'enveloppe pour les réserves de terrains

On arrive, donc à des dépenses brutes prévisibles de Fr. 31,20 millions contre Fr. 17,14 millions au budget 2000.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Sur le plan de la trésorerie, le financement des investissements 2001 est prévu comme suit :

Transfert du budget de fonctionnement (autofinancement)	Fr. 13 millions
Subventions diverses et autres recettes	Fr. 4,0 millions
Utilisation des réserves déjà encaissées	- Fr. 2,5 millions
Montant à emprunter	Fr. 16,7 millions

Le montant de Fr. 16,7 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 9,6 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 7,1 millions.

Lors de la séance de la Commission des finances, le budget des investissements a été débattu à deux niveaux :

- d'un côté, plusieurs projets ont été examinés et l'opportunité de réaliser certains travaux a été discutée. Parfois, les montants des coûts de certaines études par rapport au coût de la réalisation des projets ont été mis en évidence.
- de l'autre, l'importante question de fond sur les choix politiques liés aux investissements a provoqué un débat au sein de la commission.

Le Conseil administratif nous a confirmé sa volonté d'augmenter le budget des investissements ce qui a comme conséquence une augmentation de la dette communale. Lors de budgets déficitaires des années précédentes, les investissements ont dû être considérablement réduits. Or, actuellement, le moment paraît favorable pour réactiver des projets laissés en suspens. A relever que près de la moitié du nouvel endettement sert à financer les investissements du patrimoine financier, c'est-à-dire, le patrimoine productif d'un rendement. L'autre moitié de la dette pourrait être inférieure si l'excédent des recettes pour 2001 s'avérait plus important que prévu.

Ce projet de délibération concernant les budgets de fonctionnement et des investissements a été approuvé à l'unanimité par les commissaires.

M. le Président de la commission a exprimé ses remerciements à tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration des budgets et, à son tour, M. Föllmi a fait part aux membres de la commission de sa gratitude pour la confiance témoignée.

Merci de votre attention.

M. PASQUIER : Le Groupe Libéral exprime ce soir ses sincères remerciements au Conseil administratif ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration qui ont contribué à la préparation du budget 2001.

En effet, la présentation de M. Föllmi, lors de notre séance plénière du 12 octobre dernier, ainsi que l'ensemble des documents transmis à notre Conseil pour l'étude du budget, constituent les éléments clairs et précis pour une analyse détaillée par chaque groupe politique.

Au-delà de l'étude analytique, le groupe Libéral, groupe minoritaire de notre Conseil municipal, s'est concentré, à la moitié de notre législature, à regarder l'évolution du budget sur un angle politique de choix de société que nous souhaitons pour Lancy.

Sur cette base, le groupe Libéral est contraint de refuser le budget 2001.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Il s'agit d'une décision grave, difficile à prendre. Nous l'assumons et voulons, à travers ce vote négatif, rendre attentives les autorités lancéennes de notre responsabilité des incidences de la charge fiscale, pour les entreprises et les habitants, que constituent les conséquences du développement de Lancy.

Après plusieurs années d'une situation financière tendue, en partie liée au ralentissement économique du milieu des années 90, le canton de Genève a redressé sensiblement ses performances budgétaires au cours des deux dernières années. Cette amélioration résulte de la reprise économique, mais aussi largement de la capacité à maintenir un contrôle serré sur les dépenses et à accroître l'efficacité de la gestion des recettes fiscales.

Pour Lancy il en va de même, les recettes fiscales s'annoncent à la hausse, pour un montant total de plus de 40 millions résultant de l'impôt. Un impôt perçu en grande partie sur une population aux revenus moyens à modestes. Ces 40 millions sont aussi favorisés à plus de 40 % par le système de péréquation intercommunale.

Ce système de répartition des recettes fiscales communales ne correspond plus à la réalité économique, il fausse la capacité financière propre de la commune. En effet, une baisse du centime additionnel pour Lancy, modifie la clef de répartition intercommunale et la commune se retrouve défavorisée. En clair, on ne baisse pas les impôts pour toucher les subventions des communes riches. Dès lors, le budget global se trouve augmenté artificiellement.

Nous déplorons, malgré les signes de reprises économiques, que le budget présenté par le Conseil administratif fait recours à l'emprunt pour un montant de 16.7 millions, au lieu de diminuer notre dette budgétée pour 2001 à Fr. 129'895'000.--.

Cela représente une dette de 187 % par rapport aux recettes de la commune, plus que l'Etat de Genève en proportion.

Existe-t-il un danger pour notre collectivité publique de contribuer à une surchauffe économique, dont nous connaissons les conséquences ? Nous devons rester très attentifs. En règle générale, chaque investissement induit, à moyen terme, un coût de fonctionnement.

Que ce soit pour notre budget familial ou celui de Lancy, la même responsabilité doit être entreprise : celle de diminuer sa dette.

Le budget des investissements atteint des montants records pour un total de 31.2 millions. L'effort consenti n'est certainement pas égal à l'amélioration de la qualité de vie à Lancy. Nous n'avons toujours pas de village, ni au Petit, ni au Grand-Lancy, quelques quartiers résidentiels et, malheureusement, des cités dortoirs avec des parcs et des activités socioculturelles.

Ne pouvons-nous pas entreprendre mieux ?

Ces hausses budgétaires ne sont pas en corrélation avec l'augmentation de la population qui a diminué de 0.2 % en deux ans. Mais de nouveaux logements vont être construits ayant pour conséquence aussi une adaptation des infrastructures communales et avec des conséquences financières.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Malgré l'effort de l'administration pour attirer de nouvelles sociétés sur Lancy, l'apport financier ne représente que 10 % des recettes communales. C'est largement insuffisant. Nous devons davantage favoriser l'implantation et le développement d'entreprises sur la commune, en particulier lorsque nous étudions des nouveaux plans d'aménagement du territoire. Lancy ne doit pas seulement avoir à sa charge les coûts engendrés par des immeubles de logement.

Le groupe Libéral, par son refus, veut rendre attentif ce Conseil que l'ordre des priorités présenté dans ce budget 2001 n'est pas le bon. Comme le disait avec élégance, il y a quelques années le Conseiller Ernest Mayor : « Vous succombez aux chants mélodieux des sirènes argentées ».

Nous devons d'abord diminuer de manière plus conséquente notre dette, en prenant conscience de la réelle capacité financière de la commune. La bonne santé d'une administration est le reflet de la santé de ses administrés, et le meilleur remède est la diminution de la dette et la baisse de la fiscalité. Et cela fonctionne dans tous les pays, même ceux sous des majorités politiques de gauche. A l'Etat de Genève par exemple.

Nous regrettons vivement, que le Conseil administratif ne transmette à ce jour aucun signal fort dans les objectifs budgétaires, pour la baisse du centime additionnel, et par conséquent, les impôts.

Que ces regrets soient mûris par le Conseil administratif; nous espérons que pour le budget 2002, le Conseil administratif, appuyé par les groupes politiques, tiendra compte des réflexions du groupe Libéral.

Soyez assurés, M. le Président, MM. les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs, après ce refus, du budget 2001 par le groupe Libéral, nous allons renforcer nos actions et notre attention au sein de ce Conseil afin que la dette et la fiscalité soient diminuées tout en améliorant la qualité de vie des Lancéennes et Lancéens.

M. HEIZMANN : Effectivement, avec une augmentation de l'ordre de 10 % du revenu communal, avec une augmentation de charges de 9 % pour le budget 2001, nous avons tout de même un boni de Fr. 750'000.--. Il faut toutefois aussi remarquer que dans le budget, apparaît la création de 8 postes supplémentaires, et également aussi, bien sûr, une augmentation de la dette de Fr. 113 millions à Fr. 130 millions, soit 13 % de plus.

Nous avons actuellement une dette par habitant lancéen de Fr. 3'000.-- qui doit être mise en regard des Fr. 45'000.-- que nous avons à titre cantonal et fédéral. Il faut toutefois dire que les Fr. 6 millions de revenus supplémentaires sont en grande partie dus à l'arrivée d'une multinationale sur notre commune, et quand on voyait, aujourd'hui, à Lausanne, sur toutes les affichettes du Matin, un coup dur pour le canton de Vaud parce qu'il y avait la fermeture d'une entreprise avec une perte de 120 emplois, on n'a pas vu l'équivalent lorsque Procter et Gamble est venu ici, avec à la clé, la création de 800 emplois, 1000 emplois supplémentaires.

Faut-il rappeler aussi que, grâce à cette multinationale qui est le leader mondial des couches-culottes, nous avons pu, ce soir, voter un crédit d'étude pour la création d'une crèche. Je crois que c'est tout à fait remarquable, il faut le dire.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Il faut aussi bien sûr rattraper le temps perdu. Pendant ces années de récession économique, les investissements ont été limités au maximum, et maintenant, il y a le travail à reprendre.

Mais la question qu'il faut se poser c'est est-ce que nous ne contribuons pas également à une tendance vers une forme de surchauffe ? On constate que toutes les administrations créent de nouveaux emplois et investissent à nouveau, au même moment où l'économie privée prend exactement le même créneau. Donc, qu'est-ce qu'il risque de se passer, à nouveau, nous allons peut-être connaître une année de surchauffe, dans très peu de temps, avec également des augmentations des crédits hypothécaires.

La question qu'on pourrait se poser pour 2002, c'est qu'avant que ces crédits hypothécaires augmentent, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu effectivement, d'essayer de diminuer cette dette.

J'aimerais encore au nom du groupe Radical féliciter l'excellent travail qui a été fait par les collaborateurs et par M. Kaeser, chef du Service des finances.

En conclusion, le groupe Radical soutient activement le budget 2001.

M. LANCE : Le groupe Démocrate-chrétien désire vous rappeler quelques éléments chiffrés des budgets et comptes de la commune de Lancy de ces dernières années :

Comptes 1996	déficit de	Fr.	2'660'000.--
Budget 1997	boni de	Fr.	8'900.--
Comptes 1997	déficit de	Fr.	936'000.--
Budget 1998	déficit de	Fr.	2'110'000.--
Comptes 1998	déficit de	Fr.	51'000.--
Budget 1999	déficit de	Fr.	1'904'000.--
Comptes 1999	boni de	Fr.	714'000.--
Budget 2000	boni de	Fr.	13'000.--
Budget 2001	boni de	Fr.	751'900.--

dans ces conditions, il était très difficile, Mme Jelk-Peila, de proposer la création d'une crèche qui engendre pratiquement Fr. 1,5 mio de frais de fonctionnement par année.

En examinant l'évolution de ces chiffres, nous avons l'impression que nous sommes sortis du tunnel et nous nous en réjouissons. Les comptes 2000 nous confirmeront certainement cette situation favorable.

Toutefois, nous pensons que nous devons garder en mémoire que le Conseil administratif surtout, et le Conseil municipal, quelquefois, se sont efforcés, durant ces années difficiles de proposer des économies ou des solutions de rationalisation dans la plupart des secteurs de fonctionnement de notre commune, sans toucher à l'essentiel des prestations offertes aux Lancéens.

Quelquefois ces mesures étaient évidentes, d'autres fois, elles étaient difficiles à accepter engendrant de longues discussions, parfois pour quelques centaines de francs. Ces années difficiles nous ont forcés à nous remettre en question et à adopter, en certaines circonstances, des solutions originales.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Il serait dommage, au vu de ces bons résultats, que nous relâchions nos efforts dans la gestion de la commune. Nous devons bien réfléchir des conséquences lorsque nous proposons des projets qui engendrent des frais de fonctionnement importants.

L'augmentation bienvenue des recettes fiscales provient essentiellement de l'augmentation des bénéfices des entreprises et indépendants.

L'augmentation de la marge bénéficiaire des entreprises est souvent le résultat de restructurations importantes et de licenciements douloureux qu'elles ont dû s'imposer pour survivre, au détriment de nombreux collaborateurs touchés au plus profond d'eux-mêmes et qui ont beaucoup de peine à se relever.

Une majorité d'entre nous est loin de ressentir les effets de la reprise au niveau du pouvoir d'achat de la cellule familiale, surtout par rapport au type de population de notre commune.

C'est pourquoi, malgré cette embellie, nous devons intensifier nos efforts envers les plus défavorisés de nos quartiers, en mettant en place des structures sociales de proximité.

Nous devons renouveler notre confiance et notre reconnaissance aux institutions de la petite enfance, aux centres de loisirs et maisons de quartier, aux clubs sportifs, aux enseignants qui jouent tous un rôle important de prévention.

Nous devons être attentifs aux besoins de nos sociétés et associations communales dont l'activité est importante pour l'amélioration des liens entre Lancéens.

Efforçons-nous à améliorer encore l'aspect de nos rues, de nos parcs, des bâtiments publics, y compris les écoles ou des installations sportives. L'aspect de ces bâtiments joue un rôle important dans le cadre de ce que nous appelons la qualité de la vie.

Enfin n'oublions pas d'amortir notre dette, afin que nous nous approchions de plus en plus d'un autofinancement de nos investissements.

Relevons encore les bienfaits de la gestion active de notre trésorerie, portée à bout de bras par notre spécialiste et Conseiller administratif délégué aux finances M. Föllmi ou des fines prévisions concernant les effets favorables sur la péréquation intercommunale.

Remercions donc M. Marco Föllmi, délégué aux finances, MM Spinucci et Chobaz, le service financier, et son chef M. Kaeser, les chefs de services ainsi que tous les collaborateurs de l'administration communale pour le travail accompli et l'excellente présentation de ce budget 2001.

Mme JELK-PEILA : Comme il le soulignait en préambule l'an dernier, le groupe Alliance de Gauche souhaiterait que le budget et les priorités qu'il dégage soit l'émanation, qu'il résulte des besoins réels exprimés par les Lancéens et des sujets débattus en Commissions. La question des finances communales devrait offrir la possibilité d'une discussion large au sein des groupes et des Commissions.

En ce qui concerne le budget administratif 2001, après consultation des divers documents et la tenue de la commission ayant traité du sujet, notre groupe constate

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

avec plaisir que, malgré l'augmentation de la dette Communale, le budget présente un résultat équilibré pour l'an prochain également.

Cela nous réjouit d'autant que nombre de travaux et de projets importants, mis en veilleuse pendant les années « difficiles » doivent actuellement impérativement être réactivés.

Ainsi, la charte d'Aalborg, signée par notre Commune, pourra-t-elle être suivie d'effets, car il est essentiel de prendre en compte l'idée de développement durable et ce, au travers d'une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et largement axée sur le progrès social et l'insertion des jeunes dans notre société.

C'est dans cet esprit que l'Alliance de Gauche attend que, inscrit au budget depuis deux ans déjà, le demi-poste de « délégué » à la jeunesse (que ce soit là le nom retenu ou non) voie enfin le jour, que nos aînés dans la gêne ne soient pas oubliés, non plus que la solidarité avec les pays et régions moins favorisées.

Nous tenons à relever le fait que, outre les grands projets dont nous avons parlé ce soir, (crèche, parc communal et nouvelle école) projets qui attestent du dynamisme de Lancy, notre groupe entend s'inquiéter du retard pris dans les tâches d'entretien courant des biens communaux, et insiste pour qu'il soit remédié sans délai à cet état de fait, avant que la facture ne soit trop lourde ou les restaurations impossibles.

C'est dans cette optique que le groupe Alliance de Gauche de Lancy votera le budget.

Il remercie également le service financier de la Commune pour la qualité des documents présentés.

M. MONCADA : C'est toujours avec la même attention que le groupe des Verts a examiné le rapport financier de la commune de Lancy pour l'exercice 2001.

Quelques courtes remarques cependant : Nous constatons avec d'autres, et nous nous en réjouissons, que l'embellie économique, dont profite le canton de Genève, trouve un écho positif dans les comptes financiers de la commune.

Cependant, certains voient ici une opportunité pour discuter le bien fondé d'une politique ambitieuse en matière d'investissement et de dépenses pour la communauté.

Si nous partageons la prudence quant à la durabilité de la conjoncture actuelle, nous ne pouvons cautionner l'esprit de thésaurisation que défendent certains. L'occasion est opportune pour faire bénéficier les Lancéennes et les Lancéens de cette phase ascendante du cycle économique.

Nous soutenons et défendons donc l'effort actuel en matière de dépenses dont l'objet est le bien-être des habitants de cette commune.

D'une manière générale, en matière de protection de l'environnement, nous relevons la frilosité financière liée à ce poste, et nous ne pouvons que réclamer - en cette période de reprise économique - qu'un effort plus soutenu se concrétise.

Nous nous étonnons toujours et, pour le budget des investissements encore, du manque d'ambition pour l'aménagement du reste des pistes cyclables sur la commune.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Encore une fois, aucune proposition originale, ni aucun effort financier ne sont envisagés pour ces prochaines années et nous le déplorons une fois de plus. Peut-être obtiendrons-nous un jour le prix intercommunal pour la commune la plus fournie en pistes cyclables !

D'une manière générale, Les Verts regrettent que les préoccupations liées au domaine de l'environnement soient systématiquement reléguées au second plan pour des raisons idéologiques, circonstancielles ou budgétaires. Il y a, dans ce domaine, une attente très forte de la part de la population et nous ne pouvons que revendiquer, pour ces prochaines années une attention plus soutenue de la part de la commune.

Les Verts souhaiteraient et défendent toujours le regard critique de la commune sur les possibilités constamment améliorables d'économie dans le domaine de la consommation d'énergie à tous les niveaux possibles, ceci ayant un impact direct sur les finances.

Enfin, nous aimerons remercier toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans l'élaboration, le contrôle et l'analyse des finances de la commune.

Pour le reste, le groupe des Verts accepte le rapport financier 2001.

M. CAVALERI : Plusieurs années difficiles en matière de rentrées fiscales nous avaient poussés à établir des budgets très défensifs, largement inspirés par la crainte d'un endettement excessif. De toute manière, nous n'avions pas d'autre choix, puisque la loi nous contraint au budget équilibré, sauf exceptions strictement contrôlées.

Cette année, le groupe Socialiste se réjouit d'un budget, à chiffre noir, qui marque beaucoup plus nettement de véritables options politiques quant au développement de notre Commune. En effet, en relançant les investissements, Lancy marque sa volonté de combler les retards consécutifs à la disette fiscale et ce, dans des projets dont l'utilité, voire la nécessité pour la population nous semble évidente. Sans les citer tous, nous mettons en exergue l'école du Petit-Lancy, les diverses réfections dans d'autres écoles, la réfection de la piscine, l'étude pour le centre socioculturel des Palettes, l'installation du CASS au Grand-Lancy, la crèche du Petit-Lancy, la modération du trafic à l'avenue Eugène-Lance. Pour le reste des investissements, nous n'avons rien trouvé qui relève du superflu ou de la mégalomanie.

Quant au budget de fonctionnement, le groupe Socialiste se réjouit d'y lire la volonté des autorités communales d'adapter au mieux l'organisation de ses services aux besoins de la population par une restructuration très ciblée de son administration qui concilie - et c'est là son principal mérite à nos yeux - le respect du personnel en place, l'adaptation à de nouvelles tâches et le souci de ne pas enfler les charges de fonctionnement. Quant à nous, nous ne considérons pas comme un luxe l'augmentation de l'effectif des employés communaux de 1,42 poste sur près de 160. A ce propos, le groupe Socialiste espère que les crédits prévus, en matière de personnel, seront effectivement utilisés, notamment celui qui concerne le 1/2 poste de délégué à la jeunesse, déjà prévu au budget 2000, mais toujours sans titulaire.

Peu à peu, et par petites touches, Lancy se décide à se structurer comme une ville à part entière afin de répondre à des besoins nouveaux. La méthode choisie est à nos yeux intelligente car elle mise sur un fonctionnement souple et évolutif, plutôt que sur un chambardement doctrinaire. Certains secteurs ont déjà été redynamisés. D'autres

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

mériteraient de l'être dans un proche avenir. Nous pensons, par exemple, qu'une ville de notre importance pourrait se doter d'un service des sports.

Il apparaît en outre que le soutien de la commune aux nombreux groupements d'utilité publique est maintenu, voire significativement renforcé. Le travail fourni par les innombrables bénévoles des sociétés lancéennes est ainsi concrètement reconnu. Je me permets d'ouvrir une parenthèse pour rappeler que 2001 sera l'année du bénévolat, et s'il reste quelque chose en plus, on pourra peut-être penser à tous les bénévoles de la commune.

Après ces quelques considérations, il va de soi que le groupe Socialiste approuve le premier budget du 3ème millénaire, et remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui y ont travaillé dans le souci, et là, je rejoins l'avis unanime, de nous présenter un document de grande qualité, qui a grandement facilité notre tâche de miliciens de la politique communale.

M. FOLLMI : Je regrette que le groupe Libéral refuse ce budget; je crois bien que c'est la première fois depuis que je siége ici dans cet hémicycle. Je vous félicite pour ce magnifique discours politique, et je vois déjà le prochain article dans votre quotidien préféré « le groupe Libéral refuse le budget à Lancy ».

J'aimerais simplement rappeler quelques principes qui nous ont guidés dans l'élaboration de ce budget. Tout d'abord, au niveau du fonctionnement, en ce qui concerne les recettes, nous avons prévu une croissance très prudente, par rapport à la croissance qui nous était proposée par le Département des finances.

En ce qui concerne les dépenses, et je l'ai expliqué aussi, il y a un effort qui est fait, en particulier au niveau de l'entretien des bâtiments, effort qui a été rendu nécessaire par les freins que nous avons mis au cours des dernières années.

En ce qui concerne la péréquation intercommunale, vous semblez vouloir la jeter aux orties, mais je dois quand même dire qu'elle nous aide sensiblement, et vous l'avez relevé. Elle nous aide pour plusieurs millions de francs dans le cadre de notre ménage communal, et ceci grâce à l'apport et à l'aide d'autres communes, comme des communes riches telles que Coligny et Vandoeuvres.

En ce qui concerne les investissements, nous retrouvons pratiquement les niveaux des années 1990, et à l'époque, vous ne contestiez pas ce rythme d'investissements. Je dirai que celui de 2001 comporte un certain nombre de rattrapages, notamment au niveau de l'entretien dans différents bâtiments et équipements publics.

Et puis, ce budget 2001 comporte en tout cas 27 millions d'intentions, il n'est pas certain que nous les réalisons toutes en 2001, compte tenu des interrogations que vous soulevez régulièrement, compte tenu également des procédures administratives qui sont souvent appliquées avec des retards, et il se pourrait fort bien que ce budget ne soit pas atteint.

Toujours est-il, qu'en conclusion, si le résultat du fonctionnement se trouve meilleur que prévu, et bien la dette n'augmentera pas dans les mêmes proportions que celles évoquées à travers le budget.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Cela était la philosophie qui prévaut dans le cadre du budget, telle que je vous l'ai exposée lors du dernier Conseil municipal.

M. CHOBASZ : En complément aux paroles de M. Föllmi, j'aimerais que, si on parle de dette, on parle de la dette qui est effectivement à charge de la commune et de tous ses habitants, et pas de celle qui est rattachée aux immeubles et aux locataires qui les occupent. Il conviendrait de soustraire des chiffres articulés la partie de la dette qui est supportée par les locataires des immeubles, ce qui fait que les chiffres avancés par M. Pasquier peuvent gentiment être divisés de moitié.

Tout le monde dans ce Conseil connaît cet état de fait, en tous les cas les membres de la Commission des finances.

M. FOLLMI : M. le Président, je vous informe que, pour le budget, vous devez voter.

***L'arrêté 9) est accepté par 29 oui, 3 non, 0 abstention. (Voir Annexe).***

M. FOLLMI : J'aimerais vous remercier pour ce vote, et ceci, malgré la défection du groupe Libéral.

**10. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 5 octobre 2000 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

---

**a) Election du Président et du Vice-président**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : C'est sans surprise, à l'unanimité et avec acclamations, que MM. Marc Guillermin et Florian Dubath, ont été réélus respectivement, Président et Vice-Président, de notre Commission.

**b) Présentation du projet de salle omnisports au Petit-Lancy**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Tout en accueillant les mandataires, M. Chobaz a présenté l'historique et toutes les modalités concernant ce projet. La parole a été ensuite donnée à un des lauréats du concours qui nous a présenté quelques détails techniques relatifs à cette salle omnisports.

En résumé, il s'agira d'une salle double, d'une surface de 28 sur 32.5 m., semi-enterrée, sur 3 niveaux, avec une possibilité de 500 places assises et répondant aux normes de Macolin.

On trouvera 8 vestiaires au sous-sol qui seront répartis à moitié pour les sociétés locales et pour les écoles. Au rez, il y aura un bar (débit de boissons), un vestiaire pour les spectateurs et les sanitaires.

## Séance ordinaire du 16 novembre 2000

A l'étage supérieur, une salle de fitness et musculation sera aménagée avec des vestiaires pour hommes et femmes. Un ascenseur pour handicapés sera également aménagé. Une régie s'occupera de la gestion de la salle.

A l'intérieur, un rideau pourra diviser cette salle de gymnastique en deux. L'entrée est prévue côté parc Louis-Bertrand. Une protection solaire est prévue avec des stores à l'intérieur et l'éclairage sera naturel grâce à une partie vitrée dans le couloir. Le revêtement sera en matière synthétique.

Les questions des commissaires se sont orientées sur le genre de disciplines qui pourront être pratiquées. Outre la gymnastique, le basket, le volley, la boxe, le judo, le karaté, il sera possible, avec de légères dérogations, de pratiquer le badminton. En effet, la hauteur de la salle est de 8 m., ce qui a motivé une autre question en ce qui concerne la pratique de la GRS (gymnastique rythmique sportive). On peut déjà dire que cette salle pourra être utilisée pour la pratique régulière de certaines activités sportives et, ponctuellement, pour certains entraînements, tournois, etc. Une liste des sports pratiqués pourrait être établie.

Pour la pratique de la GRS, la hauteur de 9 m. serait plus adéquate et la discussion s'est poursuivie sur les modifications des aménagements et les coûts supplémentaires.

Le reste des questions a porté sur certains aménagements techniques, sur les surfaces et la répartition des locaux et des vestiaires et toutes les remarques des commissaires ont été prises en compte par l'équipe d'architectes.

Plusieurs réponses de notre Conseiller administratif délégué seront données lors de la commission des sports du 9 novembre 2000, notamment au sujet de la hauteur de la salle et de l'éventualité d'aménager une fosse.

La séance s'est terminée avec la satisfaction de tous les commissaires pour avoir été consultés, lors de cette première phase et non, à la seconde phase, alors que tout est déjà fait.

### **c) Piscine de Lancy : bilan de la saison 2000**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Notre Conseiller administratif délégué nous a présenté les points forts de la saison écoulée en séparant les positifs des négatifs.

Sur le plan positif, le nombre d'entrées a été supérieur à celui de 1999, malgré un mois de juillet très pluvieux et froid. La formation des gardiens a été poussée. Outre la mission prioritaire qui est de veiller à la sécurité des nageurs, la fonction se transforme en gardien de l'ordre, vu les problèmes rencontrés (effractions des casiers et vols). De plus, grâce au système de caméras mis en place, il a été possible d'identifier des voleurs. Rappelons que ce système fonctionne 24 h. s / 24 h.

Dans les éléments négatifs, on relève les problèmes de la billetterie. Une aide est venue de la part du kiosque, (qui est en exploitation privée), pour la distribution manuelle des jetons ou abonnements, de même que notre service financier s'est largement impliqué pendant les problèmes. Cette année, 800 abonnements ont été vendus, chiffre supérieur à 1999 et on espère qu'en 2001, le système sera au point.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Les questions des commissaires ont été orientées principalement sur l'exploitation du restaurant et de la qualité de la nourriture. A ce sujet, plusieurs réponses seront données par M. Chobaz qui précise que, pour gérer ce genre d'exploitation, il faut avoir les reins solides et le gérant actuel, a toujours respecté ses engagements et offre des garanties de solvabilité.

M. Menoud, chef de service, a confirmé les propos de notre Maire sur les points positifs et négatifs concernant l'exploitation de la piscine. Il a rappelé que la Ville de Lancy fait partie de l'Association des piscines romandes où les problèmes sont souvent sensiblement les mêmes que ceux rencontrés à Lancy.

**d) Divers**

=====

Il n'y en a pas.

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -****Séance du 2 octobre 2000 -****Rapporteur : M. Alain ERETZIAN****COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 3 octobre 2000 -****Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

---

**Programme « Ogure » - Examen du rapport final**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : M. Spinucci nous informe de la clôture du dossier Ogure (Organisation Genevoise pour l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) et, par un bref rappel, nous confirme que le crédit de Fr. 220'000.-- voté en 1997 a servi aux diverses améliorations tendant à économiser l'énergie dans les bâtiments publics.

Afin d'obtenir de plus amples renseignements, la commission a le plaisir d'accueillir Monsieur Gallay, ingénieur qui a travaillé pour étudier la potentialité d'économie sur 15 sites communaux, cela fut mené sur la base d'un contrat de l'Ocen (Office Cantonal de L'Energie de Genève) suite aux informations fournies en partie par les bordereaux des Services Industriels. Après les travaux menés en 1998-1999, et en effectuant des comparaisons, le potentiel d'économie est assez important puisque l'amortissement des frais engagés est d'environ une année et demie en dépit de l'augmentation du Kw/h., car les Services Industriels ont supprimé les 20 % de rabais accordés auparavant aux communes.

C'est la bonne volonté des gens, notamment des concierges qui a contribué à la réussite de ce projet, ainsi que l'équipe de M. Côte qui a procédé à des vérifications ponctuelles sur la consommation et qui va les comparer aux indices relevées par M. Gallay.

L'école de Tivoli a été soustraite à l'enquête puisqu'elle a connu une extension. En commentant les résultats site par site, on s'aperçoit que le centre sportif de Marignac a des résultats excellents grâce à la mise en circuits séparés de l'électricité et à la

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

diminution du pompage. Quant à l'école en Sauvy, la surveillance efficace du concierge au niveau de l'éclairage porte ses fruits.

Nous pourrions réaliser un fort pourcentage d'économies sur l'éclairage public avec un investissement de Fr. 150'000.-- remboursé en grande partie par l'Ocen, et en demandant des subventions fédérales. M. Spinucci pense pouvoir réaliser ce projet l'an prochain.

Le projet Ogure nous a permis d'économiser Fr. 10'000.-- sur le seul bâtiment de la mairie, il reste à éduquer les gens. L'Ocen a d'ailleurs mené une campagne de sensibilisation auprès des écoliers. Quant aux locatifs, la commune est intervenue dans les chaufferies ainsi que pour les systèmes électriques, nous espérons continuer sur ces bases favorables aidés par toute la population.

**12. COMMISSION SOCIALE - Séance du 2 novembre 2000 -  
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**

---

**a) Situation du CASS de Lancy : Etat de l'antenne au Petit-Lancy et  
projet de l'antenne au Grand-Lancy**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : En général les usagers des CASS sont satisfaits des prestations de ces derniers. Mais, d'après un sondage, il en ressort un manque d'informations et de connaissances de cette structure. Nous sommes en pleine réflexion sur l'avenir de notre centre social et du rôle qu'il pourra jouer au sein du CASS.

Il serait souhaitable que ledit service soit reconnu dans la loi. L'aide à domicile existe depuis 8 ans et chaque année des modifications sont nécessaires. Le but serait de travailler en réseau en réunissant les gens sous le même toit, c'est-à-dire en collaboration avec l'Hospice général, la FSASD et la commune.

*CASS du Petit-Lancy* - La commune doit définir les conditions de participation de son service social. Une subvention a été demandée au DASS pour la perte de loyer qui s'élève à Fr. 98'000.-- environ par année.

Une réponse négative est parvenue de la part de M. G.-O. Segond qui s'est référé à l'article 5 de la loi, en confirmant qu'une subvention est octroyée uniquement pour l'aménagement de locaux, et non pour une perte de loyer, étant donné que la commune est propriétaire de l'immeuble.

Le Conseil administratif a fait opposition à ce refus, du fait que, si une nouvelle construction avait été effectuée, la subvention aurait été de 30 %.

*CASS du Grand-Lancy* - Comme nous l'avons déjà relaté dans un dernier procès-verbal, le CASS du Grand-Lancy sera installé dans les locaux de l'ex-banque UBS dont la surface est de 470 m2. Une étude a été réalisée par un architecte sur la possibilité d'installer le CASS, ainsi que des locaux communs.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

En effet, la cohabitation avec l'Association des habitants de Lancy-Sud n'est pas envisageable au risque de conflits par insuffisance de place. D'autres propositions lui seront soumises.

Une question se pose : pour les locaux n'appartenant pas à la commune, doit-elle envisager d'être locataire ou propriétaire ?

**b) Divers**

=====

Il n'y en a pas.

**13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. LANCE : J'aimerais savoir dans quelle mesure une multinationale comme Swissair peut utiliser ou déformer le nom d'une Commune comme Lancy pour une campagne de publicité sur affiche ? Quand on sait comment Swissair a délaissé pendant ces dernières années Genève pour se concentrer sur Zurich, je trouve cette publicité déplacée. C'est vrai que Swissair a mis dernièrement une nouvelle liaison Genève-Paris, mais avec de vieux avions d'Air Liberté, c'est se moquer des Genevois. Je souhaite que le Conseil administratif intervienne à travers l'Association des Communes Genevoises pour se renseigner de savoir si cette publicité est légale ou non.

J'aimerais féliciter le Service des parcs, promenades et maintenance pour son magnifique prix, et j'ai une proposition à lui faire. J'ai vu qu'il avait reçu un magnifique panneau rouge, je propose de le placer devant l'Etoile-Palettes. En effet, cela fait plus d'une année que j'interviens pratiquement une fois par Conseil municipal, pour qu'on dispose quelques plantes, quelques fleurs devant l'Etoile-Palettes, mais sans succès, on a parlé de vandalisme devant l'Etoile-Palettes.

J'aimerais remercier M. Spinucci de me faire passer pour un guignol concernant la « journée sans voiture ». Je voudrais simplement savoir de quelle manière ce sondage a été réalisé, et s'il a été réalisé sur la place du 1er-Août. Je pense plutôt qu'il a été réalisé en ville de Genève, sous la houlette de M. Ferrazzino, votre collègue député. J'aimerais rappeler que mon intervention portait uniquement sur l'action du Grand-Lancy. Je répète mon intervention : si je peux comprendre la portée symbolique d'une telle action dans les grandes villes européennes dotées de transports publics performants et complets ainsi que de vastes zones piétonnes au centre ville, je trouve inutile d'imposer cette action à des zones suburbaines comme Lancy.

J'avais une proposition, pour donner un signe positif à ce mouvement, je propose que la Commune de Lancy s'engage concrètement à mettre à disposition de la population, plusieurs mètres carrés de places et de chemins réservés aux piétons. On le fait bien pour des zones de verdure, pourquoi ne le ferait-on pas avec des zones piétonnes ? Je n'ai pas eu de réponse.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

Mme MALAGOLI : J'aimerais vous rappeler l'invitation que vous avez tous reçue concernant la démonstration gymnique de nos gymnastes qui aura lieu demain à l'école En Sauvy, je vous remercie d'avance de vos encouragements.

M. CHEVEY : Je désire adresser des remerciements au Conseil administratif. Comme vous avez pu lire dans le Lancéen, une excursion en train à prix réduit, cela a été introduit suite à ma demande ce printemps, et j'en suis très heureux. Seulement, pour un prix de Fr. 20.-- que je trouve excellent, et vous informe que les 10 premiers jours sont déjà réservés. Donc c'était bien une nécessité. En complément de cette information, voyager seul, c'est bien joli, mais la plupart du temps, on voyage à deux. L'Association Transports et Environnement renseigne tous les usagers qui pourront bénéficier d'une deuxième carte, à un prix de Fr. 34.--. Pour un couple, voyager pour Fr. 54.-- sur tout le réseau CFF, c'est une aubaine à ne pas manquer. J'espère que dans le prochain Lancéen, nous aurons ce complément d'information.

J'aimerais signaler aux « accros » du loto que l'Association sportive des handicapés mentaux organise un loto à la salle communale d'Onex, le dimanche 27 novembre, à partir de 14 heures. Vous êtes chaleureusement conviés, et comme vous le savez, on ne peut survivre qu'avec l'aide d'une centaine de bénévoles et de sponsors.

M. HEIZMANN : Je tiens à remercier M. Chobaz d'avoir agi en faveur de la suppression du bœuf dans les restaurants scolaires. J'y suis d'autant plus sensible que mes deux enfants de 4 et 6 ans fréquentent régulièrement les cuisines scolaires de Tivoli.

Toutefois, je me pose deux questions. La première, en matière de substitution du bœuf et de l'équilibre des protéines est-ce qu'on a des garanties de la part du Conseil administratif de Lancy, et d'autre part, lorsqu'il y aura lieu de réintroduire le bœuf, est-ce qu'il y aura le même avis signé également par le Conseiller administratif en charge de ce dossier ?

M. AUGSBURGER : J'aimerais revenir sur l'invitation du 13 octobre dernier faite par le Conseil administratif aux moyennes entreprises et aux commerçants de la Ville de Lancy, en collaboration avec la promotion économique cantonale.

La qualité des orateurs était parfaite et chacun d'eux très professionnel. Cependant, au niveau des participants, il me semble que le choix ait été très mal ciblé. En effet, parler à des entrepreneurs et à des commerçants établis, de démarches à effectuer essentiellement pour la création d'entreprises n'intéressait pas le 95 % de l'auditoire. Preuve en est qu'au moins 10 % des participants ont quitté la salle avant la fin des présentations, d'où le mal à instaurer un dialogue final. L'engagement d'une personne aux affaires économiques ne doit pas être justifié par ce type de manifestation.

Il aurait été beaucoup plus courageux de présenter ce sujet à de jeunes diplômés ou à des chômeurs qui eux sont souvent mal informés sur l'aide que peut leur apporter ce type d'organismes.

M. LORENZINI : Suite à la séance où l'ensemble des centres de loisirs et terrains d'aventures ont été reçus par la Commission des écoles, culture et loisirs, le mois passé, il a été relevé un manque de contact entre ces associations et les élus. A cet effet, j'aimerais rappeler que, outre le Conseiller administratif délégué qui est membre des centres de loisirs, il y a également un délégué du Conseil municipal, il fait partie de l'ensemble de ces institutions. Le but de ce délégué du Conseil municipal est

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

d'assurer une liaison entre les différentes associations et autres conseils. Avec l'expérience et le temps, je regrette le fait que le Conseil municipal ait entériné des délégués qui n'étaient pas des Conseillers municipaux, lors du début de la législature. En effet, il apparaît que certaines associations n'ont, de ce fait, strictement aucun contact avec des Conseillers municipaux susceptibles de ramener leurs désirs au sein des Commissions concernées. Je pense qu'il serait judicieux de repenser à cette problématique, et qu'au moins, les partis qui ont proposé des noms non Conseillers municipaux comme délégués, interviennent auprès de ceux-ci, pour qu'ils soient un peu plus présent, au moins qu'ils se renseignent de ce qui se passe dans les différents centres de loisirs.

Concernant « La Galette », soit l'ex-banque UBS à Lancy-Sud, il me semble que, dans ce dossier, le Conseil administratif a agi d'une manière surprenante. En effet, assez rapidement, les différentes associations qui participaient à ce concept de bistrot associatif, ont senti un écho tout à fait favorable des autorités de Lancy, à travers la voie du Conseil administratif. S'en est suivi un débat au sein de la Commission sociale, et les résultats que nous avons, c'est qu'au sein de cette Commission sociale, une information a été donnée comme quoi, il n'était pas possible de faire cohabiter les deux activités, soit le CASS et le projet des associations locales. Je constate que le Conseil municipal n'a pas eu à donner un vote sur cette décision et qu'en l'état, il s'agit d'une décision unilatérale du Conseil administratif.

Il semblerait, qu'au niveau du giratoire Palettes / Communes-Réunies, le grand giratoire à travers lequel passe le tram, quand on arrive et qu'on sort du giratoire, il est pratiquement impossible de savoir où se trouve l'avenue Communes-Réunies, par manque de panneau d'indication.

Mme SOLIOZ : Je ne pensais pas parler de ce sujet ce soir, mais on a reçu une information de l'Association des communes genevoises, et il y a une petite phrase qui m'a fait « tilt », je suis obligée d'en parler. C'est sur l'aide à domicile, la situation des CASS, et en fait, c'est simplement un résumé de la discussion qui s'est faite dans cette association, une phrase dit ceci : « soulignons d'emblée que les droits communaux sont préservés puisqu'il est admis que les communes pourront continuer à assurer l'action sociale de proximité, selon les modalités qu'elles auront définies en toute indépendance ». Donc, je saute sur l'occasion, et je vous rappelle simplement le contexte. Le Conseil municipal avait voté, il y a une année de cela, une résolution au sujet de la politique sociale adoptée par le Service social communal, d'aller dans le sens de politique de proximité. Cette résolution a eu l'avantage de faire bouger les choses, parce qu'on a un compte rendu de la situation cantonale, par contre, il n'y a rien de concret qui n'a été fait jusqu'à présent au niveau communal.

C'est pourquoi, je demande que le Conseiller administratif en charge des affaires sociales engage rapidement des réflexions concrètes quant à un projet concret de redéfinition des rôles du Service social communal au sein du CASS d'abord, dans une optique de proximité ensuite, et ceci bien entendu, dans un calendrier établi précédemment. Tout ceci, car je pense que l'incertitude n'est bonne pour personne, et cela fait bien une année que ce Conseil municipal l'a compris.

M. ERETZIAN : Je vous informe que le vendredi 24 et samedi 25 novembre, il y aura un festival Hip-Hop, et je vous encourage tous à vous y rendre, afin de soutenir les jeunes qui organisent ce festival.

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

M. TERRIER : J'ai été surpris, le terme est léger, lors des communications du Conseil administratif. Lors de la séance du 12 octobre, j'étais intervenu et j'avais demandé ce qu'était devenue une pétition qui datait de 1999. Aujourd'hui, aucune réponse n'a été donnée. Je suis plus que déçu, et je demande expressément qu'une réponse nous soit donnée dans les plus brefs délais. Je vous rappelle que ces gens attendent depuis plus d'une année. Je pense que, sans attendre le Bureau du Conseil municipal prochain, le Président pourrait prendre l'initiative, après avoir été informé par le Conseil administratif, de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une séance de commission.

M. BAERTSCHI : Le moment est historique, j'ouvre les questions au public.

**14. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Mme MELVYN : Il y a quelques temps, est apparu un poteau intelligent, un radar, à l'avenue du Petit-Lancy en face de Clair-Bois, du chemin Vert-Pré, pas loin de l'école primaire du Petit-Lancy, ce poteau intelligent enregistre la vitesse des voitures soit dans un sens, soit dans l'autre, car on peut le retourner. Malheureusement il n'a été placé qu'une petite semaine, en activité 4 jours. Soucieuse de la vitesse près de l'école primaire, qui a toujours été un problème soulevé dans cette assemblée, je demande si on peut espérer revoir ce poteau intelligent ?

M. Jean-Jacques CORNIOLEY - chemin du Pré-Monnard : J'ai trois questions. Dans quelle mesure la commune est-elle impliquée dans l'étude, actuellement en cours, par les services de M. Cramer concernant la revitalisation du cours de l'Aire ?

Concernant le parcage autour du collège de Saussure lorsqu'il y a des manifestations qui s'y déroulent, il y a des voitures partout, les trottoirs sont envahis, on arrive tout juste à sortir de notre domicile, est-ce qu'il y aurait une solution avec l'aménagement du nord du parc Navazza ?

Il y a quelques années, la commune avait fait de gros travaux dans le domaine de la séparation des eaux usées, il semble que ceci soit tombé en léthargie, ou la commune a-t-elle terminé ?

M. STARKEMANN - chemin de la Colline : J'aimerais savoir si on peut obtenir le procès-verbal des séances, comme cela se fait pour le Grand Conseil ?

M. Roland MISEREZ : Nous constatons que la mise en place de locaux publics prend beaucoup de temps, parfois l'allure d'escargot. Il y a des besoins qui priment, par exemple, si on pense aux Palettes, aux besoins des jeunes, il y aurait besoin de locaux. Je demande s'il n'y aurait pas possibilité de mettre à disposition des locaux provisoires qui ne mettent pas des années à se mettre en place.

Mme Jacqueline VUILLE : J'habite aux Communes-Réunies, je remercie le Conseil municipal d'avoir fait appel une fois à la population de Lancy. Après 30 ans dans le même immeuble, je suis ravie d'être parmi vous ce soir et d'écouter tout ce que vous avez à dire. Je ne vais pas vous faire une composition budgétaire. Cela fait 30 ans que j'habite dans le même immeuble et je parle ce soir, certainement pour bien des

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

centaines de personnes qui habitent les Palettes, l'Etoile, les Voirets et les Communes-Réunies.

Je constate avec stupeur que le quartier se dégrade de plus en plus au niveau de la propreté et malveillance. Par exemple, les emplacements des poubelles et des containers à récupération dans le parking de l'école des Palettes, le terrain de basket et de football, l'arrière-cour de l'Etoile, les trottoirs sont pleins de débris. A vrai dire, ces endroits ne sont jamais brossés et lavés régulièrement, à part les papiers qui sont enlevés par vos cantonniers une fois par semaine.

Aussi, les soirées tardives de jeunes gens traînant devant la poste et sous ses toits, n'ont aucune considération pour l'habitant. Musique à fond, débris de bouteilles laissés un peu partout, caisses à journaux démolies, journaux déchirés et répandus un peu partout. Avant que ce quartier ne devienne, comme utilisé aujourd'hui « quartier sensible », pourriez-vous appliquer certaines sanctions afin de veiller plus efficacement à la sécurité pour le bien-être de l'habitant.

Je lisais dans la Tribune de Genève, parue le 18 mai dernier, un article sur le tourisme pédestre à travers Lancy - « La Verdoyante » - paragraphe, emmenez vos amis et montrez-leur le quartier de l'Etoile, ils seront fascinés par l'extraordinaire perfectionnisme apporté aux aménagements et à la propreté des lieux. Je n'invente pas, c'était dans ce journal du 18 mai.

Cette promenade est-elle vraiment digne d'être publiée et visitée après ce que je viens de vous décrire, je vous laisse seuls juges, M. le Maire, M. le Président, Mesdames, Messieurs, en espérant que vous pourrez me donner une réponse, en espérant que vous pourrez sauvegarder plus aisément le Grand-Lancy.

M. STAUB - chemin des Mésanges 3 : J'habite cet immeuble depuis 3 ans, et le parking de cet immeuble donne l'accès de sortie sur l'avenue du Curé-Baud. Une pétition a été lancée, tout de suite après la construction, à propos de la difficulté de sortir du parking, du fait que les voitures arrivent dans les deux sens. La réponse a été négative de toutes parts.

En sortant du parking, qui est responsable en cas d'accident ? Est-ce l'Etat, la Municipalité qui s'occupe de ce genre de problème ? C'est un endroit stratégique très important, et je pense qu'il y a quelque chose à faire.

M. Jacques BERGHOLZ: Je reviens sur la question du CASS de Lancy, on parle de lieux communautaires dans cette structure, j'ai deux questions.

Quelle est l'action de la Commune pour que les habitants du quartier de l'Etoile apprennent à communiquer, apprennent à se connaître, quelle est la politique de la commune de ce côté-là, puisque le projet émanant de différents acteurs sur le quartier est envoyé dans une salle d'attente ?

Ma deuxième question, étant donné qu'on a peur de conflits à l'intérieur du CASS, est-ce que vous croyez vraiment qu'il n'y en aura pas sans lieu communautaire ?

M. BAERTSCHI : Je crois que notre menu est grand, je ne sais pas si notre Conseil administratif pourra le digérer. Il y a des questions qui n'auront pas de réponses ce soir, est-ce que le Conseil administratif pourrait donner un délai ?

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

M. CHOBASZ : Tout dépend évidemment des objets. Pour les personnes qui posent des questions précises, il est évidemment plus facile d'apporter des réponses dans un délai qui sera bref.

Pour la dame qui parlait tout à l'heure du quartier des Palettes et qui dénonce les conditions de propreté et une certaine malveillance qui s'installe, elle fait évidemment un constat d'une situation qu'elle vit et qui ne lui est pas agréable. Il est évident qu'on peut partager ou infirmer son constat, mais apporter une réponse directement - vous l'admettrez avec moi - qui ne soit pas une réponse bateau du genre on a bien reçu, on vous a bien entendu, nous partageons votre avis, cela, cela nécessite sûrement un peu plus de temps.

Ce soir, on va s'efforcer de répondre le plus directement possible aux questions posées. Par hypothèse, puisque les gens sont là et que c'est la fin de la séance, il y a aussi tout à l'heure une partie informelle et si, par hypothèse, il y avait des réponses qui n'étaient pas claires, les gens qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires peuvent poursuivre la discussion à la cave.

Tout d'abord, en réponse à M. Heizmann, je pense qu'effectivement on fera la même information le jour où on viendra à réintroduire le bœuf, du moment qu'il s'agit pour l'instant d'une suspension.

S'agissant de la substitution du bœuf et de l'assurance d'avoir des repas qui sont équilibrés, je vous rappelle que la Commune est la mandante et qu'on a un mandataire qui est une société de traiteur. Nous appellerons cette société pour lui transmettre cette question et vous apporter sa réponse.

Une précision à M. Lorenzini qui a parlé de décision unilatérale du Conseil administratif. Je vous rappelle que le Conseil administratif s'efforce de préparer un certain nombre de dossiers et de poursuivre un certain nombre de réflexions. Quand on a parlé de décision unilatérale, il n'est pas possible que le Conseil administratif prenne une décision unilatérale, puisque la décision émanera de votre compétence en dernier ressort.

Ce qui a été présenté n'est pas une décision, c'est une prise de position du Conseil administratif, qui, après avoir analysé un certain nombre d'éléments du dossier est arrivé à une conclusion qu'il a transmis au Conseil municipal. Maintenant, si le Conseil municipal ne partage pas cette vision des choses, ne partage pas cette appréciation, il peut parfaitement, il en a les compétences, corriger cette prise de position.

Quant à Mme Solioz, je l'invite à lire attentivement les projets de loi que les commissaires de la Commission sociale ont reçus, à se renseigner auprès des députés de la Commission sociale du Grand Conseil de l'évolution des travaux. Elle constatera, en tous les cas, que l'incertitude que vous ressentiez au plan communal, elle est partagée au plan cantonal sur un certain nombre d'options et les positions exprimées par les uns et par les autres ne sont pas forcément convergentes sur l'ensemble des projets, notamment sur le rôle de la commune et sur le rôle futur de l'Hospice général particulièrement.

Nous attendons en conséquence avec intérêt, en tant que commune également, la suite des travaux. A cet égard, les communes ont été auditionnées récemment. Je ne connais pas le résultat de ces auditions, mais j'ai eu l'occasion d'expliquer au sein de

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

la Commission quelles étaient les demandes des communes. Nous attendons la conclusion des travaux du Grand Conseil, qui devrait intervenir d'ici la fin de cette année.

S'agissant de M. Terrier, nous avons pris note de son intérêt d'obtenir une réponse dans les plus brefs délais. M. Spinucci répondra sur ce point.

En outre, il y a une personne qui a fait référence à une notion de transparence et la possibilité de consulter les procès-verbaux des séances plénières du Conseil municipal. D'ores et déjà, aujourd'hui, ce procès-verbal est public. Il est donc possible de le consulter au sein de l'administration. On peut s'interroger au niveau de la consultation électronique, s'il n'y a pas d'autres moyens plus faciles que de se déplacer jusqu'ici pour consulter ce procès-verbal. Mais, d'ores et déjà, sachez que tous les procès-verbaux des séances plénières sont consultables ici à la Mairie.

Quant à M. Bergholz, j'ai bien compris son intervention. Je n'ignore pas la teneur de ses propos, comme ceux de M. Miserez, qui font état de besoin de locaux à destination de la population aux Palettes. Il faut rappeler aussi, peut-être, qu'il y a un certain nombre d'années on s'est battu pour avoir un centre socioculturel, volonté qui n'a pas abouti. J'ai toujours l'intention en ce qui me concerne, et je crois l'ensemble du Conseil administratif également - sur ce point le budget 2001 le démontre - de réaliser un centre socioculturel, qui est, en priorité, aussi destiné à satisfaire les besoins évoqués.

C'est vrai, c'est peut-être lassant, parce que le projet remonte à une dizaine d'années et qu'on en est toujours au même stade. Cela étant, on a pris note de l'urgence invoquée et, comme la Commission sociale sera de toute façon interpellée à travers le courrier envoyé, ce sera l'occasion aussi d'évoquer non seulement le besoin de locaux provisoires, mais aussi la destination des locaux qui pourraient être installés dans la banque dont on parlait tout à l'heure.

M. FOLLMY : J'ai juste une réponse à apporter à Mme Melvyn. Nous avons fait l'acquisition d'un petit radar mobile, en collaboration avec la Commune d'Onex. Nous nous partageons ce radar, 15 jours c'est la Ville d'Onex et 15 jours la Ville de Lancy, et nous le posons à différents endroits de la commune. En général, nous le laissons une semaine. Cela nous permet aussi de faire des statistiques sur le nombre de véhicules qui passent, la vitesse, et nous obtenons des graphiques, et ceci nous est particulièrement utile pour pouvoir agir, notamment auprès de l'Office des transports et circulation.

C'est vrai qu'on pourrait se poser la question s'il ne faudrait pas avoir un appareil pour nous. C'est une question qu'on pourrait évoquer dans le cadre du Conseil administratif. J'ajouterai effectivement que le but de ce radar mobile est un but de prévention et de sensibilisation des gens à circuler de manière plus modérée.

M. SPINUCCI : M. Terrier sollicite une réponse rapide, je vais la lui donner. Vous savez bien M. Terrier, nous avons eu l'occasion d'en parler, cette pétition n'a pas été adressée, ni au Conseil municipal, ni au Conseil administratif, qu'elle a été adressée à un chef de service, et que forcément, on devait s'attendre à certains retards.

Aujourd'hui, nous pouvons vous dire, écoutez, il faut avoir un minimum d'éducation civique, une pétition ne s'adresse pas à un fonctionnaire, elle s'adresse à l'autorité, le Président du Conseil municipal, ou le Conseil administratif. Si on l'envoie n'importe où

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

dans l'administration, elle peut facilement se perdre. En tout état de cause, les mesures qui étaient demandées dans cette pétition ont toutes été mises en place, sauf celles qui ont été estimées superflues par le Département de l'instruction publique ou par le Service de la sécurité, de salubrité du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Donc, je considère que cette pétition a reçu sa réponse, et les pétitionnaires la reçoivent ces tous prochains jours par écrit, je crois même qu'elle est partie aujourd'hui. Donc, si vous avez des contacts avec les pétitionnaires, vous pourriez peut-être leur conseiller de s'adresser au bon endroit, ils recevront une réponse immédiate.

M. Lance, j'ai dit dans mon introduction que le bilan établi concernait la Ville de Genève, cela figure dans mon papier, cela figurera certainement dans le procès-verbal. Mais, je n'ai aucune raison de croire que ça ne peut pas s'appliquer aux habitants de la couronne suburbaine. Je ne vois pas quelle raison pourrait nous inciter à exclure les habitants de Lancy à cette sensibilisation qui a eu lieu dans la Ville de Genève.

Ne vous vexez pas, je n'ai pas dit que c'était vous le guignol, j'ai dit qu'il fallait choisir, peut-être que le guignol c'est moi. J'ai l'intention de sensibiliser la population au problème créé par la réduction de gaz à effet de serre. Alors, si vous pensez que c'est absolument une mascarade, alors le guignol c'est moi, et j'assume cette responsabilité. Je ne suis pas sûr que les 870 villes européennes qui ont participé à cette mascarade, comme vous l'avez définie, qu'elles soient toutes dans l'erreur.

M. Cornioley, il est vrai que la revitalisation des cours d'eau est de la compétence du Canton qui a engagé une action sur tous les cours d'eau. Vous connaissez le problème de l'Aire, elle vient de France, il y a des problèmes qui nous dépassent, une pollution qui se produit au-delà de la frontière, et le problème n'est pas facile à régler. Mais ce que nous savons aujourd'hui, est que le Département a engagé des travaux extrêmement importants, la construction d'un collecteur d'eaux usées qui vient depuis St-Julien, qui est pratiquement parallèle au cours d'eau, qui devrait produire des effets bénéfiques importants. Néanmoins, vous savez probablement qu'il y a quelques années, la Ville de Lancy avait entrepris des travaux de revitalisation du Voiret et également de l'Aire.

Concernant le parcage à Pré-Monnard, nous l'avons expérimenté il y a 15 jours, parce qu'il y a eu un concert qui a réuni environ 4 à 500 personnes, il y a effectivement un problème de parcage, mais franchement, nous ne voyons pas où peut se trouver la solution. En tous les cas, je ne pense pas qu'on pourra aménager un parking à l'intérieur de la campagne Navazza, quel que soit le projet qui sera retenu pour cette campagne.

Concernant votre troisième interrogation, est-ce que la commune a achevé sa mise en place de système d'égout de type séparatif ? Il est peut-être réalisé à 80, 90 % de son territoire. Il reste encore quelques points : la route du Grand-Lancy, où nous avons encore un collecteur de type unitaire qui devra être assaini, probablement lors de la mise en place de la nouvelle ligne de tram qui doit remonter par la route des Acacias.

J'ai également dans l'esprit le chemin de Claire-Vue et un tronçon du chemin des Maisonnettes, celui qui est compris entre le chemin des Troènes et l'avenue du Plateau. Ce sont les deux tronçons principaux qui me viennent à l'esprit. Mais, il y a passablement de chemins privés, notamment sur le plateau du Petit-Lancy qui ne sont

**Séance ordinaire du 16 novembre 2000**

pas assainis et un jour ou l'autre, les propriétaires riverains devront s'attendre à être mis en demeure pour pouvoir assainir leurs parcelles.

Nous avons également engagé une étude dans la région du chemin de Gilly, qui est aussi une région qui n'est pas complètement assainie, et notre administration, le Service des travaux et constructions établi actuellement une étude pour voir dans quelle mesure, ce quartier pourra être doté d'un système d'égout de type séparatif.

Il me reste encore à répondre à l'habitant du chemin des Mésanges. Pour moi, dans mon esprit, les choses sont claires. Si vous sortez d'une propriété privée, vous vous engagez sur la voie publique, vous devez prêter attention au trafic qui circule, les choses me paraissent extrêmement claires. Je reconnais que la sortie de ce garage est extrêmement difficile. Nous avons essayé de l'améliorer en supprimant le stationnement, et en y aménageant une oreille de Mickey, comme l'on dit communément, probablement, elle n'est pas suffisante, comme mesure, surtout si les motos ou autres voitures circulent à une vitesse excessive, qui je vous rappelle, à cet endroit-là, est limitée à 40 km/h.

Il y a effectivement la solution du miroir. Il faut faire très attention avec ce genre de solutions, parce que les miroirs ne donnent pas une impression exacte de la distance à laquelle se trouve le véhicule. En hiver, ils sont très souvent inutilisables à cause de la buée, mais c'est une solution qui peut être envisagée. Il faut simplement que vous demandiez au propriétaire ou au régisseur de faire une demande au Département de justice et police et des constructions, plus particulièrement, l'Office des transports et de la circulation, qui l'autorisera ou non. La mise en place de ce miroir est toujours à la charge du demandeur ainsi que les frais de fourniture et d'entretien.

M. BAERTSCHI : La séance est terminée, vous pouvez, sans bourse délier, boire un verre à la cave, où vous êtes tous invités.

La séance est levée à 22 heures 45.

**Le Secrétaire :**

**Marc GUILLERMIN**

**Le Président :**

**François BAERTSCHI**